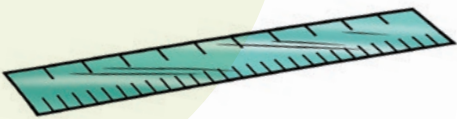


La SST dans les projets de rénovation et de construction

Construire, rénover, agrandir, aménager, voilà des projets fort stimulants pour un centre de la petite enfance (CPE) ou une garderie en développement. Pour réussir cette entreprise, ajoutez-y un objectif de santé et de sécurité du travail (SST).

Ce spécial *Sans pépins** s'adresse aux personnes qui participent à un tel chantier : gestionnaires, membres du comité paritaire de SST, représentantes du personnel, parents qui siègent au conseil d'administration, ainsi que professionnels, notamment les chargés de projet et les architectes. L'ASSTSAS offre son expertise en SST et en ergonomie de conception afin de vous permettre d'éviter les dysfonctionnements des lieux de travail, et ce, avant le premier coup de marteau. En effet, réparer des erreurs coûte souvent beaucoup plus cher une fois les travaux en cours ou terminés.



Dans ce numéro, vous trouvez des informations pour évaluer vos besoins, des critères pour aménager les locaux et de nombreux outils pour mener à terme votre mandat avec succès. Il contient des illustrations et des graphiques qui servent d'exemples et de sources d'inspiration. Évidemment, il existe plusieurs autres options possibles. À vous de décider des orientations de votre projet.

Bonne lecture !



* Il s'agit de la réédition du numéro de novembre 2013.

Volume 23, numéro 1, juin 2021

Directrice générale ● Nathalie Paré

Rédacteur en chef ● Philippe Archambault

Recherche et rédaction ● Louise Morissette, Lydia Pelletier

Collaboration ● Sylvie Bédard, Andrée-Anne Buteau, Renée Julien

Révision ● Louise Lefebvre

Abonnement ● Andrée Desjardins / abonnement@asstsas.qc.ca

Illustrations ● Jean Morin, Jacques Perrault

Conception graphique ● acapelladesign.com

Page couverture ● Skynasher, iStock.com

Impression ● L'Empreinte

ASSTSAS  Ensemble en prévention

7400, boul. des Galeries d'Anjou, bureau 600
Montréal (Québec) H1M 3M2
Téléphone : 514 253-6871 Télécopieur : 514 253-1443
Internet : asstsas.qc.ca

Distribution gratuite

Sans pépins est éditée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS). Ce numéro, tiré à 14 600 exemplaires, est distribué gratuitement aux CPE et garderies inscrits auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), à leurs regroupements, aux associations syndicales et maisons d'enseignement concernées. Des copies sont aussi expédiées aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

Abonnement

Service de garde cotisant à l'ASSTSAS : abonnement gratuit // Non-cotisant, Canada : 16 \$ // Autre pays : 30 \$.

Avis

Les renseignements que cette revue contient ne sont pas exhaustifs. De même, ils ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des règlements et de la loi. Toute reproduction est autorisée pourvu que la source soit mentionnée. Le personnel des services de garde est en majorité féminin. Pour faciliter la lecture, le genre féminin est utilisé le plus souvent, là où le contexte le permet. Les photos dans *Sans pépins* sont le plus conformes possible aux lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant, il peut être difficile, pour des raisons techniques, de représenter la situation idéale.

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
Bibliothèque et Archives Canada, ISSN : 1481-3882
Envoi de Poste-publications – Contrat N° 40063030

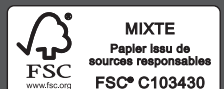


TABLE DES MATIÈRES

1	Prévenir les lésions professionnelles	2
2	Évaluation des besoins	4
3	Type de bâtiment et conditions d'ambiance	
	A. Caractéristiques du bâtiment	7
	B. Portes d'entrée et mécanisme d'accès	8
	C. Corridors et escaliers	9
	D. Superficie des locaux	9
	E. Insonorisation	10
	F. Température, qualité de l'air et éclairage	12
	G. Autres	15
4	Aires de jeu	
	A. Pouponnière	16
	B. Aires de jeu pour les enfants de 18 mois et plus	30
	C. Salle multifonctionnelle	34
5	Aires de service	
	A. Cuisine	35
	B. Vestiaires	46
	C. Installations sanitaires	48
	D. Bureaux et local du personnel	49
	E. Autres	51
6	Examen des plans	55
7	Tout un travail d'équipe !	59
8	Références	60

1

Prévenir les lésions professionnelles

Chaque année, plusieurs centaines de travailleuses des services de garde du Québec s'absentent pendant des dizaines de milliers de jours à la suite de lésions professionnelles¹. Les coûts d'indemnisation versés par la CNESST sont en constante augmentation.

Les principales lésions professionnelles des éducatrices et des responsables de l'alimentation sont des atteintes du système musculosquelettique (dos, membres supérieurs) liées surtout aux déplacements d'enfants et de charges (chaudrons, boîtes, contenants). Les postures penchées, les torsions, les étirements et les chutes sont aussi des circonstances fréquentes de lésions et d'accidents du travail. De plus, les travailleuses consultent régulièrement des professionnels de la santé pour des douleurs, principalement au dos. Malgré les malaises, elles ne s'absentent pas nécessairement du travail.

BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

Intégrer les conditions favorables à la santé et à la sécurité du personnel dès la conception des plans de construction ou de rénovation constitue un moyen efficace pour prévenir les lésions professionnelles. Saisissez cette opportunité pour améliorer la qualité de vie au travail par un aménagement fonctionnel et des équipements adaptés aux tâches.

Voici quelques exemples de risques et d'actions concrètes.

- **Postures penchées, en torsion** : créer des plans de travail (ex. : comptoir, table à langer) en fonction de la taille des adultes et face à la tâche et au groupe, surélever les équipements (ex. : lave-vaisselle, four à convection, mélangeur) pour un accès en position debout sans flexion du dos.
- **Soulèvements d'enfants** : installer des marchepieds aux tables à langer et aux lavabos.
- **Transport de charges** : rapprocher les rangements du lieu d'utilisation (ex. : garde-manger, congélateur), se procurer des chariots en quantité suffisante (ex. : transport des repas) et établir l'espace pour les ranger.
- **Étirements** : planifier les hauteurs des rangements (ex. : armoire, tablette, range-matelas) pour faciliter l'atteinte du matériel.

- **Mouvements répétitifs** : acheter des électroménagers performants (ex. : mélangeur, robot culinaire, four à convection) et organiser l'espace pour les installer.
- **Postures assises** : opter pour des tables et des chaises confortables et adaptées aux adultes.
- **Risques liés à l'environnement** : prévoir un système de ventilation (qualité de l'air) et des tuiles acoustiques dans les aires de jeu (réduction du bruit).

SERVICE DE GARDE DE QUALITÉ

Il n'en coûte pas plus cher d'intégrer la SST dès l'étape de réflexion de votre projet. Si vous ne pouvez pas tout vous permettre maintenant, prévoyez les espaces, les installations électriques, les conduits, etc. Plus tard, vous procéderez à l'achat d'équipements plus onéreux, par exemple un système de climatisation ou un monte-charge.

Un milieu de travail sécuritaire pour le personnel va de pair avec un service de garde de qualité pour les enfants. En effet, une éducatrice qui ne ressent pas de douleur à cause de son travail offre une meilleure présence et une plus grande stabilité aux enfants.



2

Évaluation des besoins

Développer une nouvelle installation ou procéder à une rénovation majeure comportent plusieurs étapes. Pour chacune d'elles, nous vous proposons des repères pour développer, petit à petit, vos futurs lieux de travail. Certains paramètres sont obligatoires parce qu'exigés par le ministère de la Famille. Ils sont présentés en encadré à titre indicatif seulement et ne sont pas exhaustifs. D'autres éléments apportent des précisions en ce qui concerne l'aménagement sécuritaire et la fonctionnalité des lieux.

Peu importe l'ampleur du projet, la première étape consiste à bien évaluer vos besoins. Pour concevoir le milieu idéal, vous devez vous questionner et procéder à des choix judicieux, tout en tenant compte du budget et des différentes contraintes du terrain ou du bâtiment.

Rassemblez réflexions, réponses et résultats de recherche dans un même document. Vous disposez alors d'un outil précieux. Il devient une référence pour l'architecte et votre guide lors de l'examen des plans. Pour bien définir vos besoins, plusieurs moyens sont offerts.

VOTRE ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE

Consultez l'ASSTSAS ! Nous sommes là pour vous accompagner dans votre projet. Une conseillère de notre équipe peut vous aider à déterminer vos besoins, à planifier la commande à l'architecte et à examiner les plans. Faites-nous parvenir une demande paritaire dès le début de votre projet. Ce service est gratuit. Profitez-en !

COMITÉ DE PROJET

Ce comité, qui regroupe des personnes ayant des compétences et des expériences variées, permet des réflexions et des échanges fructueux. Il est habituellement composé d'une gestionnaire, d'un chargé de projet, d'un membre du conseil d'administration et de représentantes du personnel. L'ASSTSAS peut aussi faire partie de votre comité. Selon les sujets discutés, consultez aussi les travailleuses (éducatrices, responsables de l'alimentation, de l'entretien ménager, personnel de bureau, etc.).

Ce comité doit évaluer l'aménagement et le mode de fonctionnement souhaités des futurs locaux. Il rédige ensuite un document pour fournir ces informations à l'architecte. Il examine aussi les propositions et les plans de l'architecte et s'assure qu'ils répondent aux besoins formulés. Une collaboration très étroite s'établit entre l'architecte et le comité de projet.

Pour un projet réussi, prenez le temps de choisir le chargé de projet ainsi que l'architecte

qui deviendront des membres de votre comité. Posez des questions sur leurs réalisations, leurs techniques de travail, leurs connaissances en services de garde, etc.

ARCHITECTE

L'architecte transpose en plans les besoins exprimés et s'assure du respect des réglementations applicables à ce type de construction. Afin que ses propositions soient satisfaisantes et qu'il n'ait pas à modifier les plans à de multiples reprises, vous devez lui fournir beaucoup d'informations : mode de fonctionnement, répartition des activités, aménagement souhaité, équipements prévus, etc. Il est essentiel aussi de déterminer les priorités dans votre projet. En effet, puisqu'il faut respecter le budget, certains compromis deviennent parfois nécessaires. Avec une démarche disciplinée, vous éviterez les modifications et épargnerez un temps fou. Notez que le ministère de la Famille demande un délai de 60 jours pour l'approbation ou le refus des plans, et ce, à chaque modification et révision.

DOCUMENTATION

Le ministère de la Famille émet des exigences pour les services de garde. Plusieurs articles du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*² précisent les obligations concernant l'aménagement et les équipements, notamment pour la superficie des locaux, la hauteur plancher/plafond, l'éclairage, etc.

D'autres réglementations s'appliquent : code du bâtiment, municipalité, prévention des incendies, etc. Il revient à l'architecte de s'assurer de leur respect.



EXPÉRIENCE DES UNS ET DES AUTRES

Si votre projet vise une deuxième installation ou une rénovation, vous pouvez profiter de l'expérience de votre équipe. Une consultation structurée du personnel permet de relever les problèmes de fonctionnement à ne pas reproduire et les éléments de satisfaction et les bons coups à répéter ailleurs. Un bilan des lésions professionnelles et des accidents du travail des années antérieures fournit aussi des indications sur des aménagements ou des équipements à améliorer.

Profitez également de l'expérience des autres services de garde. Dès le début du projet, contactez-en quelques-uns pour organiser une visite. Choisissez des milieux construits ou rénovés récemment et offrant une capacité d'accueil semblable à celle de votre projet. Visitez des sites aménagés de façon différente afin de voir un large éventail de possibilités.

Pour en tirer le meilleur parti, portez une attention particulière à la préparation des visites. Déterminez les objectifs et demandez l'autorisation de prendre des photos. Sur place, rencontrez la directrice et le personnel, observez le déroulement des activités et posez des questions. Visitez le local du concierge, la buanderie, la salle du personnel, les rangements, etc.

En plus des questions générales sur le service de garde, son programme pédagogique et son fonctionnement, préparez un questionnaire pour chaque local. Il est tout aussi important de connaître les éléments de satisfaction que les erreurs à ne pas commettre.

N'hésitez pas à prendre des mesures (table à langer, espace de circulation, comptoirs, etc.). Faites un croquis des lieux ou demandez les plans. Informez-vous sur les fournisseurs et le service après-vente ainsi que sur les avantages et les inconvénients des équipements et du mobilier. Le site Internet de l'ASSTSAS propose plusieurs outils d'analyse et des capsules vidéos³ sur des aménagements et des équipements. Consultez-les et adaptez-les à vos besoins pour préparer vos visites.

La mémoire est une faculté qui oublie ! Après chaque visite, rédigez rapidement un rapport synthèse incluant les photos bien identifiées, les commentaires du personnel, les grilles remplies, vos coups de cœur, etc. Ces renseignements facilitent les discussions avec l'équipe de projet.

Le site Internet de l'ASSTSAS propose plusieurs outils d'analyse et des capsules vidéos sur des aménagements et des équipements. Consultez-les et adaptez-les à vos besoins pour préparer vos visites.



3

Type de bâtiment et conditions d'ambiance

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Aire de circulation : les corridors et passages, les vestibules, les entrées et les autres espaces bien délimités mettant en communication les diverses pièces ou reliant les locaux à l'extérieur • **Aire de jeu** : la salle à manger, la salle de repos et les espaces, autres que les aires de service et les aires de circulation, destinés uniquement, pendant les heures de prestation des services de garde, aux jeux et activités des enfants fréquentant le service • **Aire de service** : les installations sanitaires, le bureau, le local du personnel, la cuisine, la buanderie, les espaces de rangement et autres espaces d'utilité commune • **Aire extérieure de jeu** : la partie de l'espace extérieur de jeu dotée d'équipement de jeu destiné aux enfants. (Art. 29)



A

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Les dimensions et la forme du terrain, la réglementation municipale ainsi que le budget déterminent le type de construction. Cependant, les décisions ont des conséquences importantes sur le déroulement des activités quotidiennes. Par exemple, un bâtiment d'un étage évite la circulation dans les escaliers et diminue les risques de chute et le bruit d'un étage à l'autre. Un bâtiment en « L » délimite les zones des petits et des grands : les plus vieux dans la grande section du « L », la pouponnière et les 18 mois dans la petite section, la cuisine et les vestiaires à la jonction des deux ailes.

Afin de minimiser les inconvénients d'un bâtiment qui comporte plus d'un étage, considérer les éléments suivants.

- **Pouponnière et 18 mois** au rez-de-chaussée pour éviter la circulation des tout-petits dans les escaliers et simplifier l'évacuation, si nécessaire.
- **Vestiaire** au rez-de-chaussée pour limiter la circulation dans les escaliers.

- **Cuisine** au rez-de-chaussée pour faciliter la livraison des marchandises.
- **Salle multifonctionnelle** (utilisée comme salle à manger) au rez-de-chaussée afin d'éliminer le transport de la nourriture et la vaisselle dans les escaliers, les risques de chute, de brûlure et les contraintes posturales pour la personne qui effectue le transport.
- **Monte-charge ou ascenseur (1)** afin d'éliminer les risques énumérés ci-dessus. De plus, l'ascenseur est souhaitable s'il est prévu d'intégrer des enfants ayant un handicap moteur.
- **Local du personnel ou un bureau** au-dessus des salles de repos des poupons pour favoriser le sommeil des enfants et la concentration du personnel.



1

B

PORTES D'ENTRÉE ET MÉCANISME D'ACCÈS

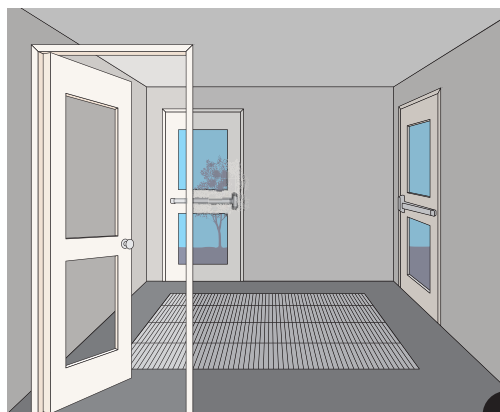
RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE



Le titulaire d'un permis doit s'assurer que son installation est dotée d'un mécanisme permettant d'en contrôler l'accès en tout temps durant les heures de prestation des services. (Art. 30)

En général, les services de garde optent pour une entrée avec vestibule : la porte extérieure est déverrouillée pendant les heures d'ouverture et la seconde porte exige un code d'accès. Une sonnette et un interphone obligent les visiteurs à s'identifier pour autoriser l'accès.

Un vestibule suffisamment grand pour huit ou dix enfants et une éducatrice limite l'entrée d'air froid dans les locaux l'hiver (2). De plus, l'installation d'une grille gratte-pieds en acier inoxydable dans le vestibule de l'entrée principale et celui de la cour évite l'accumulation d'eau au sol et diminue les risques de chute et l'humidité des tapis dans les aires de circulation.



2

Des portes d'au moins 90 cm (36 po) de largeur permettent le passage d'un adulte avec un enfant par la main ou dans les bras avec un sac en bandoulière. Si le « pouponbus » est rangé à l'intérieur, prévoir la largeur de la porte en conséquence.

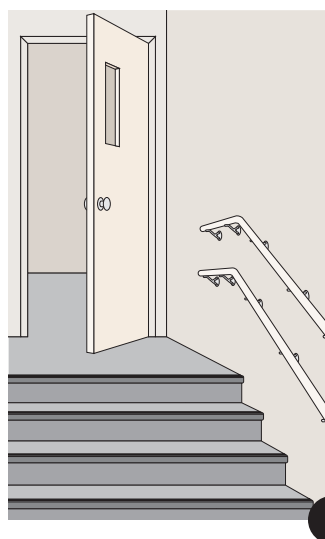
Une entrée particulière pour la cuisine facilite la livraison des marchandises. Un accès pour les personnes en fauteuil roulant est requis, car un service de garde est un édifice public.

C

CORRIDORS ET ESCALIERS

Des groupes d'enfants, des chariots de cuisine, des livreurs (ex. : denrées alimentaires, produits d'hygiène), un « pouponbus », etc., il y a beaucoup de circulation dans les corridors. Pour faciliter les déplacements, opter pour des corridors d'au moins 1,22 m (48 po) de large, de préférence 1,5 m (60 po).

En haut d'un escalier, le palier doit être suffisamment large pour qu'un adulte ouvre la porte sans risquer de tomber **(3)**. Prévoir deux mains courantes dans les escaliers, une à hauteur d'adulte (86,5-96,5 cm / 34-38 po), l'autre à hauteur d'enfant (environ 60 cm / 24 po). Les hauteurs des garde-corps et des mains courantes sont des éléments réglementés. Il faut se référer à la réglementation.



D

SUPERFICIE DES LOCAUX

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE



La superficie minimale nette des aires de jeu est de 4 m² par enfant pour les moins de 18 mois et de 2,75 m² par enfant de 18 mois et plus. (Art. 31)

Il s'agit là d'une superficie minimale pour les aires de jeu. Elle sera suffisante, ou non, selon vos besoins. Pour les autres locaux, aucune superficie minimale n'est prévue dans la réglementation. Il faut bien évaluer les espaces requis en fonction des activités prévues, du nombre de personnes présentes et de la dimension des équipements et du matériel utilisés.

E

INSONORISATION

Le bruit représente une contrainte importante autant pour le personnel que pour les enfants. Il faut porter attention à l'insonorisation des locaux, en particulier dans les aires de jeu.

Un projet de recherche réalisé au Québec dans 20 CPE a relevé des niveaux de bruit moyens de 74 dBA pour l'ensemble des 40 locaux mesurés et des doses moyennes de 78,1 dBA par dosimétrie sur 38 éducatrices. De plus, le temps de réverbération moyen pour l'ensemble des locaux a été de 0,7 seconde^{4,5}.

Ces résultats ne dépassent pas la réglementation québécoise (*Règlement sur la santé et la sécurité du travail* – RSST ⁶) qui fixe la limite d'exposition pour les travailleurs à 90 dBA pour 8 heures par jour (une révision de la réglementation est en cours). Précisons, toutefois, que cette limite est de 85 dBA dans les autres provinces canadiennes. Selon différents organismes de recherche, telle l'Organisation mondiale de la santé, les risques d'atteinte de l'ouïe sont de plus en plus prévisibles au-delà de 75 dBA et un temps de réverbération de moins de 0,6 seconde est souhaitable pour une compréhension adéquate de la parole.

Les risques d'atteinte de l'ouïe sont de plus en plus prévisibles au-delà de 75 dBA et un temps de réverbération de moins de 0,6 seconde est souhaitable pour une compréhension adéquate de la parole.

Compte tenu de l'âge des enfants et des effets du bruit sur la communication, les fonctions physiologiques (fatigue, maux de tête) et le comportement (agressivité, stress), il convient de mettre en place différents moyens pour améliorer la situation.

- **Éviter l'implantation du bâtiment** à proximité de voies de circulation importantes ou de lieux bruyants.
- **Situer les locaux bruyants** (cuisine, buanderie, salle mécanique) loin des zones de repos (salle de dodo) et de concentration (bureau) ou prévoir une insonorisation supérieure des murs de ces locaux.
- **Éviter les aménagements à aire ouverte.** Les recherches de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) démontrent que plus le nombre d'enfants par local est élevé, plus le niveau de bruit émis par chaque enfant tend à augmenter. Des aires de jeu simples fermées limitent le niveau de bruit et sont à privilégier, et ce, même s'il y a des portes de communication entre deux locaux.
- **Éviter les locaux très allongés** ou très fenêtrés, car ils favorisent la réverbération du bruit.

- **Ne pas placer les prises de courant vis-à-vis** dans deux locaux contigus, mais les espacer d'au moins 91 cm (36 po) et bien calfeutrer.
- **Améliorer la valeur ITS** (indice de transmission sonore) d'un mur en ajoutant des matériaux absorbants à l'intérieur de la cloison.
- **Dans les corridors**, disposer les portes en quinconce et non vis-à-vis.
- **Avec un plafond suspendu**, s'assurer que les murs vont jusqu'en haut, derrière le plafond suspendu, sinon le son passe d'un local à l'autre.
- **Dans un bâtiment de plus d'un étage**, installer une barrière acoustique pour améliorer l'insonorisation plancher/plafond. Un couvre-sol coussiné diminue les bruits d'impact.
- **Pour diminuer la réverbération dans les aires de jeu**, installer des tuiles acoustiques au plafond avec un coefficient de réduction du bruit (CRB) d'au moins 0,8, soit 80 % d'absorption. Au besoin, ajouter des panneaux muraux avec un CRB de 0,8 sur le pourtour du local.
- **Ne jamais peindre les tuiles acoustiques** ni placer des objets ou du papier devant des panneaux muraux, car ils perdent alors leurs propriétés acoustiques.



F

TEMPÉRATURE, QUALITÉ DE
L'AIR ET ÉCLAIRAGE

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

La température des locaux est maintenue de façon constante à au moins 20 °C ; le pourcentage d'humidité relative dans un sous-sol ne dépasse pas 50 % en toute saison. (Art. 30)

L'aire de jeu doit être maintenue à un pourcentage d'humidité relative d'au moins 30 % en hiver ; [...] doit être pourvue de fenêtres donnant directement sur l'extérieur dont la surface vitrée ne représente jamais moins de 10 % de la superficie du plancher d'une pièce. Une pièce dépourvue de fenêtre est considérée comme faisant partie d'une pièce attenante munie de fenêtres, pourvu que 60 % du côté mitoyen soit entièrement libre ; toutefois, si une partie quelconque d'une de ces pièces est située à plus de 6 m d'une source de lumière naturelle, la superficie minimale vitrée qui éclaire cette pièce doit être égale au moins à 15 % de la superficie totale du plancher ; [...] être pourvue d'un système d'éclairage artificiel assurant un niveau minimal d'éclairement de 320 lux mesuré à 1 m du sol. (Art. 32)



1. Température

La majorité des services de garde s'équipent d'un système de chauffage électrique avec calorifères dans chaque local. En général, il faut prévoir des protecteurs sur les calorifères afin d'éviter que les enfants se brûlent ou y insèrent des petits jouets. Déterminer l'emplacement des thermostats dans le bâtiment afin de maintenir une température stable, peu importe l'orientation du local.

À la pouponnière, une porte-fenêtre est souvent considérée comme une source d'air froid. Un plancher chauffant dans toute l'aire de jeu, ou sur le pourtour du local du côté des murs extérieurs, assure chaleur et confort, surtout si le couvre-sol est installé sur la dalle de béton.

Plusieurs services de garde optent pour la climatisation. Certains installent un système central, mais mentionnent qu'il est difficile d'offrir une température adéquate partout. En effet, la cuisine, à cause des équipements, a besoin d'un air plus frais, alors qu'à la pouponnière il fait trop froid. D'autres prévoient plutôt un appareil mural dans chacun des locaux, ce qui facilite le contrôle de la température en tenant compte de l'orientation du soleil et des activités des groupes.

2. Qualité de l'air

Dans les locaux, on retrouve des contaminants chimiques, principalement le CO₂ expulsé par la respiration des occupants, les poussières, les formaldéhydes et les composés organiques dégagés par le nouveau mobilier et les travaux de construction, le monoxyde de carbone provenant des voitures ou des appareils de combustion, sans oublier les produits pour la désinfection des jouets et l'entretien ménager. Quant aux contaminants biologiques, il s'agit surtout des virus et des bactéries ainsi que des moisissures dues à un dégât d'eau mal géré ou à une humidité excessive. Pour renouveler l'air, compter sur la ventilation naturelle et la ventilation mécanique.

- **La ventilation naturelle se fait en ouvrant les fenêtres**, ce qui renouvelle l'air par convection : une ouverture par le bas introduit de l'air neuf et une ouverture par le haut fait ressortir l'air usé. Le calorifère sous la fenêtre crée la convection nécessaire au mélange. Ces conditions sont essentielles pour assurer le renouvellement de l'air. Par contre, la température extérieure en hiver rend plus difficile l'ouverture des fenêtres. L'été, en période chaude, la température extérieure peut augmenter celle de la pièce. Lorsqu'il n'y a que de la ventilation naturelle, la réglementation en santé au travail (RSST, art. 102) exige que la superficie des ouvertures des fenêtres représente au minimum 2 % de la superficie du plancher.
- **Le Code de construction** (Chapitre B-1.1, r. 2) exige, pour les nouveaux bâtiments, un système de ventilation mécanique dans les édifices publics, tels les services de garde en installation^{7, 8}. La ventilation mécanique assure l'apport d'air neuf dans les locaux et l'évacuation de l'air vicié à l'extérieur. La prise d'air neuf extérieur ne doit pas risquer d'être contaminée par les gaz d'échappement des autos à proximité et doit être située loin de la sortie de l'air usé. Un échangeur de chaleur récupère la chaleur de l'air évacué afin de chauffer l'air neuf, diminuant ainsi les coûts de chauffage. Au besoin, il est intéressant de pouvoir ouvrir les fenêtres lorsqu'il ne fait pas froid à l'extérieur. Toutefois, il faut s'informer auprès des professionnels en ventilation, car cela peut nuire au balancement et à l'efficacité du système de ventilation.

Critères de choix des fenêtres

Double vitrage pour diminuer les problèmes de condensation

Facilité d'entretien et durabilité

Sécuritaires pour les enfants

Hauteur permettant aux enfants de voir à l'extérieur

Facilité d'accès et de maniement par le personnel (sans être à bout de bras) pour les ouvrir et les fermer

Une étude sur la qualité de l'air intérieur a été réalisée par Santé Canada, en collaboration avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et le Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans une vingtaine de services de garde de Montréal⁹. Elle fait ressortir que la présence d'un système de ventilation mécanique peut réduire significativement certains polluants dans l'air intérieur.

Des fenêtres de qualité limitent la condensation en hiver. Préférer un système d'humidification à vapeur sèche ou à évaporation sans eau stagnante, facile à nettoyer et à inspecter. Considérer aussi le niveau de bruit dans le choix du système de ventilation¹⁰. Tout système mécanique (ventilation, climatisation) doit être inspecté et réglé au moins une fois par année. Les filtres doivent être entretenus ou remplacés selon les recommandations du fournisseur (RSST, art. 104). Il est important de conserver toute la documentation fournie.

3. Éclairage

En été, les fenêtres procurent généralement un éclairage naturel satisfaisant. Toutefois, en hiver, l'éclairage artificiel devient nécessaire. Des fluorescents offrent un éclairage général qui répond aux exigences réglementaires. Pour diminuer l'intensité de la lumière dans les aires de jeu, installer des fluorescents sur deux commutateurs afin d'en fermer la moitié au besoin. Répartir l'éclairage partout dans le local, par exemple au pourtour de la pièce et au centre, et munir de commutateurs distincts **(4)**. Il est aussi possible d'opter pour un éclairage mural indirect ou des projecteurs au plafond avec rhéostat.



G

AUTRES

1. Revêtements de sol

Plusieurs types de couvre-sols sont possibles en fonction des locaux. Par exemple, s'il y a de la céramique dans les entrées ou les toilettes, choisir des tuiles antidérapantes afin de diminuer les risques de chute. Dans les autres locaux et les aires de jeu, des tuiles de vinyle offrent durabilité à un coût moins élevé.

S'assurer qu'un revêtement en rouleau est installé par des professionnels reconnus, que les joints sont étanches puisque les planchers des aires de jeu et de la cuisine sont lavés quotidiennement, et que le revêtement remonte sur le bord du mur pour en faciliter l'entretien.

Un couvre-sol coussiné est intéressant à la pouponnière pour réduire l'impact des chutes des tout-petits. Par contre, il fendille facilement. Il faut donc faire attention aux objets coupants et au déplacement de mobilier lourd.

À la cuisine, un revêtement coussiné réduit la fatigue liée à la position debout. Il évite l'ajout de tapis antifatigues lourds à manipuler et qui nuisent aux déplacements des chariots. Choisir un modèle durable pour usage commercial, résistant au fendillement, facile à laver et, de préférence, antidérapant.

Dans tous les cas, opter pour un revêtement sans texture afin d'éviter l'encrassement dans les fentes.



2. Chauffe-eau

Selon la taille du service de garde, l'expérience démontre que l'installation d'un chauffe-eau réservé à la cuisine est souvent nécessaire compte tenu de la consommation importante d'un lave-vaisselle commercial. Un second chauffe-eau alimente les autres locaux.

3. Amiante

Lors des travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification ou de démolition de bâtiments sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA), des précautions particulières doivent être suivies en conformité avec le Code de sécurité pour les travaux de construction et le RSST afin de protéger les personnes qui effectuent les travaux et celles à proximité.


Par ailleurs, tout employeur québécois doit disposer d'un inventaire des MSCA, surveiller leur état, réparer lorsque les matériaux sont altérés, informer et former le personnel concerné¹¹.

4

Aires de jeu

Passons en revue les différentes aires de jeu afin de préciser les paramètres qui permettent de prévenir les lésions professionnelles et d'assurer la fonctionnalité des lieux. Certains éléments ont été traités au niveau général dans les pages précédentes, nous les revoyons, ici, de façon plus spécifique.

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE




L'aire de jeu doit satisfaire aux conditions suivantes : **1°** être munie d'une fenêtre dégagée en tout temps pour permettre l'observation ; **2°** avoir, en moyenne, au moins la moitié de sa hauteur plancher/plafond au-dessus du niveau du sol ou que toutes les bases des fenêtres prescrites au paragraphe 6 soient à au plus 1,2 m du plancher et situées entièrement au-dessus du niveau du sol ; **3°** avoir une hauteur minimale libre plancher/plafond de 2,3 m sur au moins 75 % de sa superficie nette et une hauteur minimale libre plancher/plafond d'au moins 2,1 m en tout point de cette superficie ; **4°** avoir des murs revêtus de matériaux lisses et lavables ; **5°** avoir des planchers recouverts d'un matériau lavable, autre que du tapis, et dont le revêtement du sol ne peut consister en du béton, de la céramique, du terrazzo ou en tout autre matériau similaire. (Art. 32)

A

POUPONNIÈRE

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE



La superficie minimale nette requise est de 4 m² par enfant et, pour chaque 15 enfants et moins, cet espace doit être divisé en au moins 2 pièces, une servant au jeu et l'autre réservée au repos. Ces pièces doivent être distinctes, attenantes, fermées et permettre notamment, par une ouverture vitrée, une observation visuelle directe des enfants de l'aire de jeu à la salle de repos. Dans chacune de ces pièces, au plus 15 enfants à la fois peuvent être accueillis. (Art. 31)

La pouponnière est vraiment un lieu à part ! Ici, il faut préciser de nombreux éléments en commençant par son organisation générale. Une fois ces décisions prises, il est alors possible de voir à l'aménagement des lieux.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Localisation : une pouponnière au rez-de-chaussée élimine la circulation dans les escaliers, ce qui facilite l'accès pour les parents, les sorties dans la cour pour les éducatrices (à moins de disposer d'un balcon) et même les évacuations d'urgence. Une porte dans la pouponnière ou à proximité est aussi avantageuse. Ne pas localiser la salle de dodo sous un local bruyant ou à côté afin de favoriser le sommeil des enfants. Sinon, insonoriser pour diminuer la transmission du bruit.

Espace : plusieurs services de garde optent pour une superficie plus grande que celle exigée par le ministère de la Famille. Certains excluent l'espace des salles de dodo dans le calcul de la superficie afin d'avoir une aire de jeu plus grande.

Groupes simples ou doubles : selon le nombre d'enfants, il faut choisir entre des pouponnières simples de cinq enfants chacune ou une double pour dix. La pouponnière simple est sans doute moins bruyante, mais l'éducatrice y travaille seule. Le fonctionnement en groupe double favorise l'entraide. Par exemple, une éducatrice demeure auprès des enfants pendant que l'autre change les couches ou prépare les biberons. Les enfants connaissent bien les deux éducatrices, ce qui facilite les transitions lors d'une absence. De plus, deux pouponnières simples exigent deux tables à langer et deux coins repas avec réfrigérateur et micro-ondes. L'espace résiduel pour le jeu devient alors plus limité. Une pouponnière double offre l'avantage de partager les équipements, laissant plus de place pour le jeu.



Équipements : certains services de garde optent pour des chaises hautes fixées au mur, d'autres s'orientent vers des petites chaises et des tables au sol, une table au mur, etc. Pour le lavage des mains, à certains endroits les enfants utilisent le lavabo selon leur âge en cours d'année, ailleurs la débarbouillette suffit.

Salle de dodo : dans une pouponnière double, séparer les enfants dans plus d'une salle contribue, selon les éducatrices, à une période de repos plus calme pour les enfants. Ce local fait partie de l'aire de jeu et doit répondre aux exigences d'éclairage et de fenestration indiquées par le ministère de la Famille.

Vestiaire : l'installation des casiers sur un mur mitoyen avec le corridor, près de la table à langer et ouvert sur l'intérieur, est un concept que le personnel apprécie. Il permet d'accéder aux vêtements de rechange des enfants sans sortir de la pouponnière.

Toilettes : l'accès à une salle de toilettes dans la pouponnière est pratique pour le personnel et facilite l'apprentissage de la propreté pour les enfants qui atteindront deux ans en cours d'année. Cette salle peut être commune au groupe des 18 mois si ce local se situe à côté de la pouponnière. Avec un petit banc amovible, les enfants peuvent utiliser une toilette standard.

Fenêtre d'observation et portes intérieures : selon la réglementation, ces fenêtres doivent permettre à un adulte, en position debout, une observation visuelle vers l'aire de jeu et la salle de dodo. Les aires de jeu sont souvent équipées de portes à deux vantaux vitrés (portes hollandaises) : la vitre du haut sert pour l'observation dans le local ; la vitre du bas permet de voir si un enfant est de l'autre côté avant d'ouvrir la porte. Ce type de porte est toutefois moins étanche au bruit. Des protège-doigts en vinyle sont requis, jusqu'à une hauteur de 1,22 m (48 po) sur les portes accessibles aux enfants.

Rangements avec verrou : prévoir des rangements pour les médicaments et les produits désinfectants, et les installer à hauteur accessible pour l'éducatrice sans être à bout de bras.

AMÉNAGEMENT

En plus de la salle de dodo et des rangements, la pouponnière compte trois zones principales : hygiène, repas et jeu. La disposition des équipements doit faciliter le travail et offrir un espace de jeu maximal.

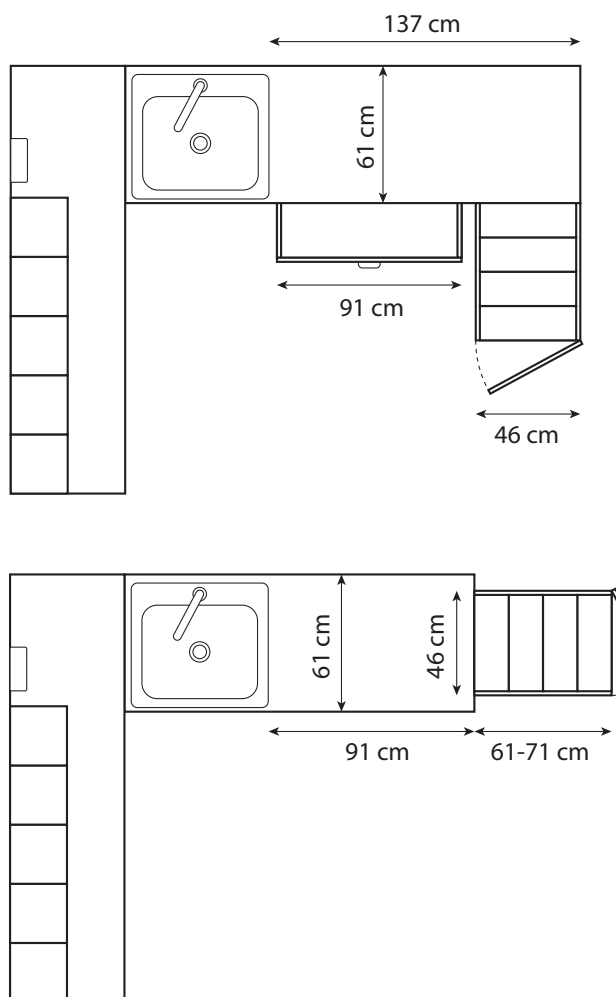
1. Coin hygiène

Il regroupe la table à langer avec évier et le rangement des couches. Si les casiers du vestiaire sont accessibles de la pouponnière, placer la table à langer à proximité pour un accès facile aux vêtements de rechange. S'il y a une salle de toilettes, elle peut se situer dans cette zone ou ailleurs dans le local.

TABLE À LANGER

Elle doit être conçue pour diminuer les soulèvements d'enfants et favoriser une bonne posture pour l'éducatrice, sans flexion ni torsion du dos et sans étirement ni contrainte pour les épaules. Réserver la table à langer aux soins d'hygiène et à l'habillage.

- **Déterminer le nombre de tables à langer requis**, par exemple un groupe de 15 enfants justifie l'installation de deux tables.
- **L'installer face au groupe** pour que l'éducatrice voie les autres enfants pendant les changements de couche.
- **Conserver un espace de circulation** d'au moins 91 cm (36 po) du côté de l'éducatrice.
- **Opter pour les dimensions suivantes** : hauteur 84 cm (33 po), largeur 61 à 76 cm (24-30 po), longueur minimale 91 cm (36 po) selon l'emplacement du marchepied **(5)**.
- **Installer un rebord** (maximum 15-20 cm / 6-8 po de hauteur) du côté opposé à l'éducatrice pour retenir le matelas. Cette protection n'empêche pas la chute d'un enfant, la présence continue de l'adulte est nécessaire. Ne pas mettre de rebord du côté de l'éducatrice.



MARCHEPIED

Une éducatrice droitère place la tête de l'enfant à sa gauche lors du changement de couche. Si le marche-pied est à gauche, l'enfant doit pivoter sur lui-même pour se placer correctement sur la table. Si le marche-pied est à droite, l'enfant arrive au bon endroit. Simuler les diverses possibilités avant de choisir.

Même si son utilisation prend parfois quelques secondes de plus, le marche-pied évite de nombreux soulèvements en plus de contribuer au développement moteur des enfants.

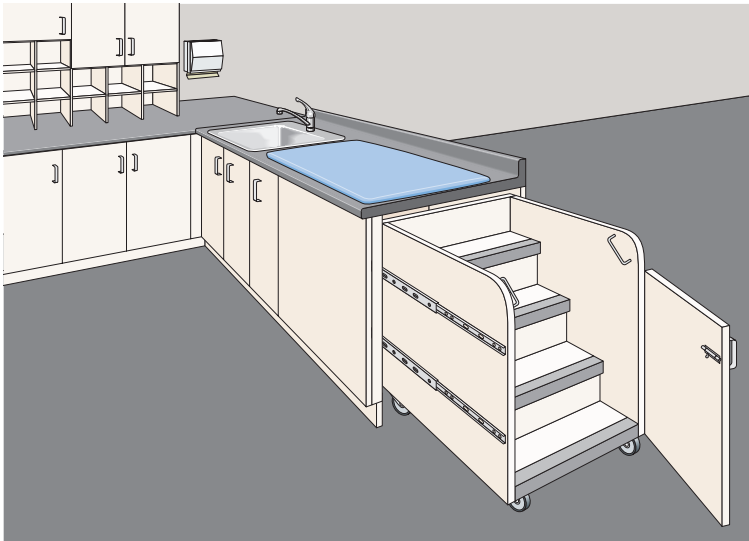
- **Prévoir 4 marches de 15-18 cm (6-7 po)** de hauteur et de profondeur. Les enfants franchissent facilement la distance entre la marche supérieure et le dessus du comptoir.
- **Si l'espace le permet**, opter pour un marche-pied fixe puisque la table à langer est utilisée tout au long de l'année. Installer une porte avec verrou pour empêcher les enfants de monter sans surveillance **(6)**.
- **Si l'espace est restreint**, prévoir un marche-pied qui se range sous le comptoir **(7)**.
 - Le comptoir doit être suffisamment long pour que l'éducatrice travaille vis-à-vis l'enfant et sans torsion lorsque le marche-pied est ouvert.
 - L'espace de circulation doit lui permettre d'intervenir rapidement au besoin, et ce, sans refermer le marche-pied.
 - Il doit être facile à manipuler : rails latéraux solides de chaque côté, quatre roues (diamètre d'environ 8 cm / 3 po), largeur maximale de 46 cm (18 po) pour ne pas l'alourdir inutilement, deux poignées sur le côté interne des parois latérales pour une prise solide, une porte avec verrou afin de laisser le marche-pied ouvert pendant le changement de couche.
- **Pour la sécurité des enfants**, arrondir les coins des parois latérales et fixer un matériau antidérapant sur les marches.



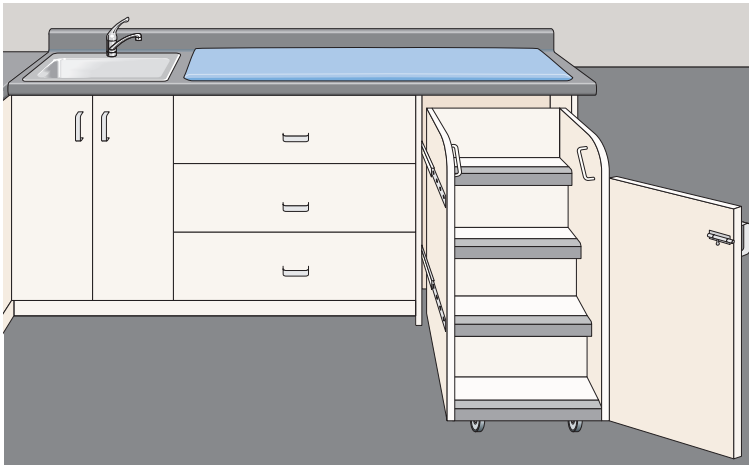
ÉVIER

Même si des lingettes jetables sont utilisées, munir la table à langer d'un évier. Il sert au lavage des mains de l'éducatrice et parfois à celles de l'enfant si un marchepied y donne accès.

- **Situer l'évier à l'extrémité du comptoir**, du côté opposé au marchepied.
- **Installer une robinetterie à commande unique** pour une manipulation d'une seule main.
- **Sous le comptoir ou l'évier, prévoir une poubelle** pour les couches souillées, éviter le modèle grand format que l'on vide une seule fois par jour (mauvaises odeurs).
- **Au besoin, prévoir un second contenant** pour les débarbouillettes souillées.
- **Déterminer l'emplacement des distributeurs** à savon et à essuie-mains en papier.
- **Prévoir un rangement verrouillé** pour la bouteille de désinfectant, à une hauteur accessible par l'éducatrice (elle l'utilise plusieurs fois par jour) et qui respecte les exigences du ministère de la Famille.



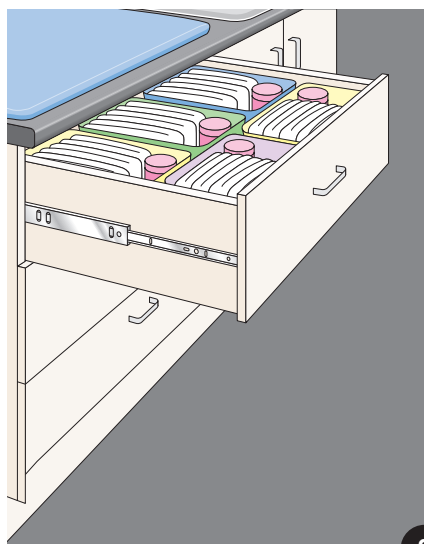
7



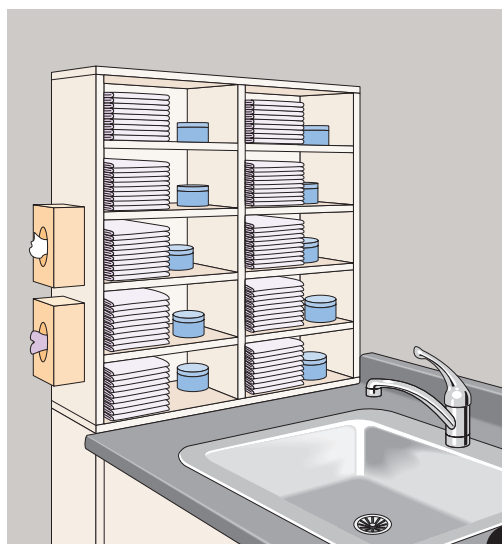
RANGEMENT DES COUCHES

Sa conception doit éviter les torsions et les étirements pour l'éducatrice. Le rangement doit permettre un accès facile aux couches, gants et serviettes jetables.

- **Avec un marchepied fixe**, ranger le matériel dans un grand tiroir sous le comptoir, ce qui évite de s'étirer pour atteindre les couches. Diviser le tiroir avec des séparateurs ou y placer le panier de chaque enfant **(8)**.
- **Sinon, installer le rangement des couches** sur le mur à côté de la table à langer **(9)**.
- **Prévoir les casiers en fonction du nombre total d'enfants** (temps plein et partiel) et déterminer le format selon le matériel utilisé.
- **Limiter la hauteur du rangement**, entre la taille et un peu plus haut que les épaules, soit entre 80 et 152 cm (32-60 po).
- **Ne pas installer les casiers au-dessus de la table à langer** : pour conserver une vue sur l'aire de jeu et pour éviter que les enfants s'y frappent la tête, il faudrait placer les casiers trop haut.



8



9

2. Coin repas

Un réfrigérateur et un four à micro-ondes évitent les déplacements à la cuisine. Cette zone comporte aussi un comptoir avec évier, des tables et des chaises en fonction du nombre d'enfants, de l'espace et du mode de fonctionnement.

La possibilité de fermer le coin repas par une barrière offre plusieurs avantages : séparer le groupe à certains moments pour favoriser les activités des grands et des petits (jeux de table ou de motricité), placer les enfants dans l'aire de jeu pendant le balayage des restes au sol et

ainsi les protéger des allergies. La barrière doit être suffisamment haute, au moins 75-80 cm (30-32 po), pour éviter que l'éducatrice l'enjambe ou passe les enfants par-dessus. Cependant, cet aménagement nécessite de l'espace, pas toujours disponible surtout dans une pouponnière simple. Malgré les avantages d'un coin repas fermé, il ne faut pas réduire l'aire de jeu.

COMPTOIR AVEC ÉVIER ET RANGEMENT

Ce comptoir est réservé à l'organisation des repas : portionner les plats, couper les aliments, etc. L'évier sert à mouiller les débarbouillettes, rincer les assiettes, laver les mains, etc. **(10)**.

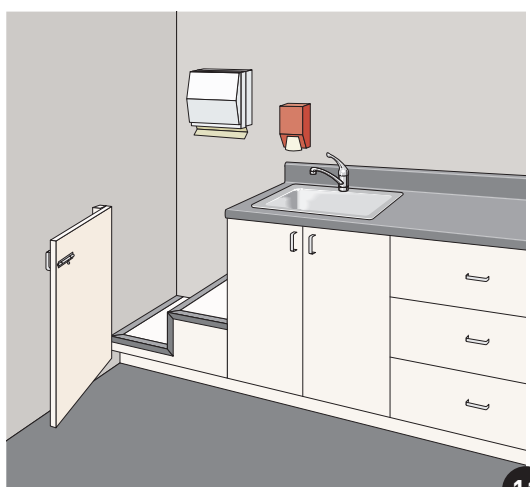
→ **Situer le comptoir près des chaises** hautes ou de la zone repas.

- Dimensions : prévoir au moins 91 cm (36 po) de longueur libre (sans l'évier), de préférence 122 cm (48 po) s'il y a deux éducatrices, et 91 cm (36 po) de hauteur.
- Sous le comptoir : opter pour trois grands tiroirs plutôt que quatre, ce qui offre une meilleure profondeur pour les différents accessoires, les munir d'un verrou.
- Au-dessus du comptoir, s'il est adossé au mur : installer des armoires ou des tablettes pour tout le nécessaire des repas, les documents de référence, les journaux de bord, etc. Sinon, prévoir un autre rangement à cet effet.

→ **Placer l'évier à l'extrémité et près du bord du comptoir.** Opter pour une robinetterie pivotante avec un bec suffisamment long pour rapprocher le jet d'eau du rebord de l'évier et en faciliter l'accès par les petits lors du lavage des mains.

→ **Installer un escalier de deux marches** d'environ 20-25 cm chacune (8-10 po), ce qui est assez large pour qu'un enfant se tourne pour redescendre. Déterminer son emplacement pour permettre à l'éducatrice d'aider au lavage des mains, sans torsion ni étirement ; fermer l'accès aux marches **(11)**.

→ **Si le marchepied est rétractable**, fixer des roulettes et des rails latéraux pour en faciliter le rangement sous l'évier.



FOUR À MICRO-ONDES

Comme il sert seulement à réchauffer les aliments, un petit format suffit.

- **Placer le four sur le comptoir**, si l'espace le permet, ou sur une tablette dont la hauteur se situe entre 91 et 137 cm du sol (36-54 po) pour éviter à l'éducatrice de s'étirer.
- **S'il est fixé sous les armoires**, assurer un dégagement suffisant pour ne pas nuire au travail sur le comptoir.

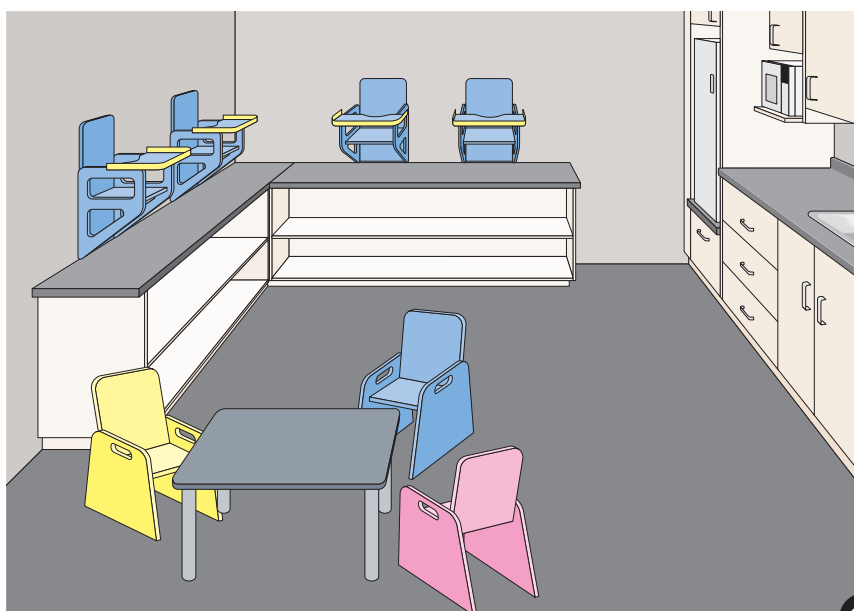
RÉFRIGÉRATEUR

L'âge et le nombre d'enfants guident le choix du format (purées, biberons, lait, etc.).

- **Modèle de 1,7 ou 2,7 pi³** : le placer directement sur un comptoir ou une tablette à la hauteur du comptoir.
- **Modèle de 4 pi³** : le placer sur une base de 46-51 cm (18-20 po) pour éviter à l'éducatrice de s'accroupir plusieurs fois par jour, installer un tiroir dans la base.

CHAISES ET TABLES

Prévoir divers équipements afin de répondre à l'évolution des poupons. Comme la moitié des enfants auront plus de 18 mois en cours d'année, il est pertinent qu'ils vivent des expériences semblables à ceux d'un groupe de 18 mois **(12)**. Opter uniquement pour des chaises au mur n'est donc pas une bonne solution.



12

Chaises au mur

- **Prévoir un fond de clouage** afin de les fixer solidement au mur.
- **Déterminer le nombre en fonction des enfants** en mesure de les utiliser, de la dimension des chaises et de l'espacement entre chacune.
- **Opter pour des matériaux faciles à laver** et des tablettes amovibles.
- **Disposer en « L » ou en « U »** pour regrouper la zone repas.
- **Fixer le siège à 76 cm (30 po) de hauteur** afin de diminuer les efforts de soulèvement pour l'éducatrice et favoriser une bonne posture, debout ou assise sur un banc haut, pour nourrir les enfants.
- **Écarter les tablettes d'environ 23-30 cm (9-12 po)** pour éviter que les enfants pigent dans les plats des voisins.
- **Comblent l'espace sous les chaises** par un rangement ouvert ou fermé, qui ne dépasse pas la profondeur des chaises, comporte un coup-de-pied et dont le dessus est facile à laver.

Chaises hautes mobiles

Elles sont pratiques pour protéger les enfants allergiques pendant le repas ou le nettoyage, donner le biberon aux plus petits, etc.

- **Opter pour un modèle facile à plier** et à ranger, car elles occupent beaucoup d'espace au sol. Prévoir le rangement requis.
- **Choisir un dossier inclinable** et une tablette amovible.

Tables et chaises

Pour les enfants plus autonomes, il existe plusieurs modèles de tables et de chaises. Le choix doit tenir compte des besoins des enfants, mais aussi de ceux des adultes.

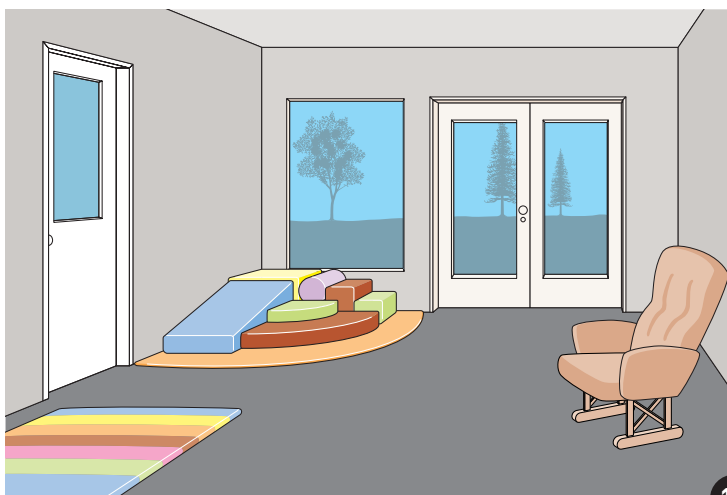
- **Une table rectangulaire de 61 x 122 ou 152 cm (24 x 48-60 po)** peut accueillir au moins cinq enfants et l'éducatrice.
- **Une table en forme de macaroni** permet une bonne posture pour l'éducatrice, car elle est assise face à chacun des enfants. Par contre, ce modèle prend beaucoup d'espace.
- **Une table au mur avec cylindre hydraulique** ou système de contrepoids est facile à manipuler. Une fois la table relevée, tout l'espace est disponible. Fixer le système de verrouillage à 152 cm (60 po) maximum pour éviter à l'éducatrice de s'étirer pour l'atteindre.
- **Une table d'au moins 56 cm (22 po) de hauteur sans rebord** et une chaise de 35 cm (14 po) de hauteur permettent à l'éducatrice de placer ses jambes devant elle sous la table et d'avoir une posture assise confortable et sans torsion. Sinon, prévoir une autre solution pour l'éducatrice (ex. : seconde table plus haute, section plus élevée, desserte, etc.).

- **Un dégagement est requis autour de la table** pour les chaises et la circulation de l'éducatrice et des enfants.
- **Les enfants de la pouponnière n'ont pas suffisamment d'équilibre** pour s'asseoir de façon stable sur un banc. Différents modèles de chaises sont possibles : avec côtés et ceinture, avec tablette, empilables, etc.
- **La hauteur des chaises dépend de la taille des enfants.** Faire des essais pour s'assurer que les enfants sont confortables pour manger sans avoir le menton sur la table.
- **Une chaise pour adulte est requise pour l'éducatrice** : dossier et assise plus larges que la chaise d'enfant, hauteur de l'assise à 36 cm (14 po) pour une table d'au moins 56 cm (22 po) de hauteur sans rebord, chaise droite ou à roulettes avec un cylindre court pour se déplacer d'un enfant à l'autre et ajuster la hauteur selon les activités, recouvrement facile à nettoyer.

3. Coin jeu

Offrez des expériences variées aux enfants selon leur âge : jeux de rôle, jeux de blocs, coin tranquille, etc. **(13)**. Le tout, évidemment, dépend de l'espace disponible.

- **Aménager un coin moteur avec coussins**, glissoire et escalier pour les enfants de plus d'un an (espace minimum 1,52 x 1,52 m / 5 x 5 pi). Éviter les zones fermées par une petite porte et les mezzanines qui rendent l'accès difficile à l'éducatrice pour intervenir auprès des tout-petits.
- **Installer des étagères pour placer certains jouets** à la portée des enfants. Si nécessaire, opter pour des modèles sur roulettes qui se déplacent facilement.
- **Au besoin, fixer un miroir au bas du mur** face à la table à langer pour améliorer la vue de l'éducatrice sur les enfants au sol devant la table à langer. Ajouter une barre d'appui au miroir pour le transformer en jeu pour les petits.
- **Prévoir une chaise berçante** avec appuie-bras pour donner le biberon.

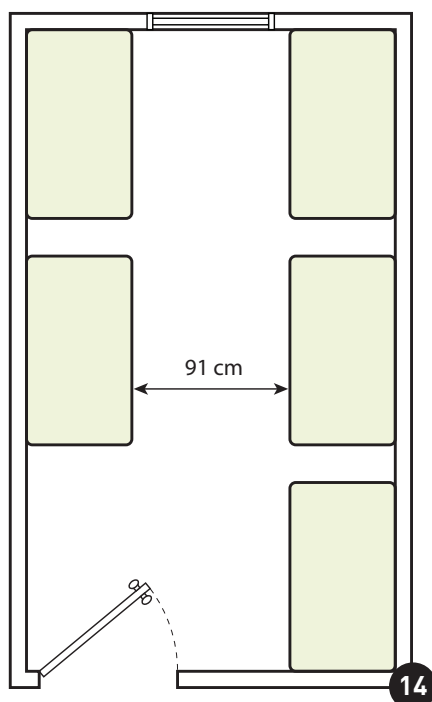


13

4. Salle de dodo

Que vous optiez pour une ou deux salles de dodo, la réglementation s'applique à chacune d'elles. Ce local doit comporter une fenêtre (surface vitrée) représentant 10 % de la superficie du plancher et une ou des ouvertures vitrées pour l'observation visuelle directe des enfants.

- **Déterminer la superficie du local** en fonction du nombre et du format des couchettes. Le marché offre plusieurs modèles de dimensions variées (de petites à grandes).
- **Libérer complètement un côté long des couchettes.** Ne pas placer l'extrémité d'une couchette perpendiculaire au côté de sa voisine, sinon l'éducatrice travaille en torsion et à bout de bras pour changer les draps ou prendre un enfant.
- **Si les couchettes sont placées bout à bout**, prévoir un panneau plein à chaque extrémité pour limiter l'échange des tétines entre les enfants. Par contre, certains plus vieux peuvent y prendre appui pour grimper.
- **Optimiser l'utilisation du local.** Par exemple, dans une pièce rectangulaire, disposer les couchettes en parallèle le long des deux murs et préserver un espace de circulation central de 91 cm (36 po) **(14)**.
- **Situer la fenêtre vis-à-vis le couloir de circulation**, sinon l'éducatrice se retrouve à bout de bras au-dessus d'une couchette pour ouvrir la fenêtre ou fermer les toiles.
- **Ranger la literie dans une armoire** ou un tiroir sous la couchette ou prévoir un rangement dans l'aire de jeu.
- **Éviter les tablettes ou les armoires au-dessus des couchettes.** Elles sont déconseillées à cause du risque de chute d'objets sur les enfants.
- **Au besoin, prévoir l'espace** pour une chaise berçante.
- **Si la salle de dodo se trouve à côté d'un corridor** ou d'un local bruyant, prévoir une insonorisation particulière du mur mitoyen.
- **Si l'évacuation incendie est prévue à l'aide d'une couchette**, choisir un modèle conçu à cet effet, qui passe dans toutes les portes et situé dans le local de façon à faciliter la sortie.



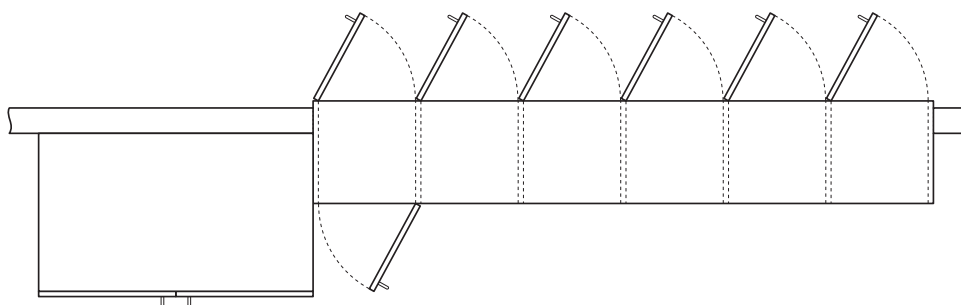
5. Vestiaire

Le vestiaire sert à ranger manteaux, sacs à couches et vêtements de rechange des poupons. C'est aussi le lieu de rencontre des parents qui habillent et déshabillent les tout-petits. Un espace doit être prévu pour les effets de l'éducatrice.

- **Localiser le vestiaire à l'entrée** de la pouponnière ou à proximité.
- **Si possible, situer le vestiaire sur un mur mitoyen** donnant accès aux casiers à l'intérieur et à l'extérieur de la pouponnière. Ainsi, l'éducatrice ne sort pas du local pour prendre les vêtements et les parents n'y entrent pas pour les ranger. Mettre des portes des deux côtés ou, au moins, du côté de la pouponnière pour en fermer l'accès aux enfants et limiter le bruit **(15)**.
- **Prévoir un casier par enfant** pour le sac à couches et les vêtements de rechange, un crochet pour les vêtements d'extérieur et un espace pour les bottes. Déterminer les dimensions selon le modèle de sacs le plus populaire. Fixer les tablettes à une hauteur maximale de 152 cm (60 po) pour éviter au personnel de même qu'aux parents de s'étirer.
- **Prévoir un casier pour l'éducatrice** afin qu'elle ne quitte pas le groupe pour récupérer ses vêtements et planifier les dimensions en fonction de vêtements d'hiver. Prévoir une section verrouillée pour ses effets personnels.
- **Selon le nombre d'enfants et l'affluence** aux heures de pointe, installer un ou deux comptoirs d'habillage à l'intention des parents : longueur minimale 91 cm, profondeur 61 cm et hauteur 91 cm (36 x 24 x 36 po). Fixer des crochets pour les vêtements des parents.
- **Ne pas installer de rangement** au-dessus de ce comptoir (risque que les enfants s'y frappent) ni de crochets (les vêtements se trouvent hors de portée et pendent sur le comptoir).



15



6. Autres informations

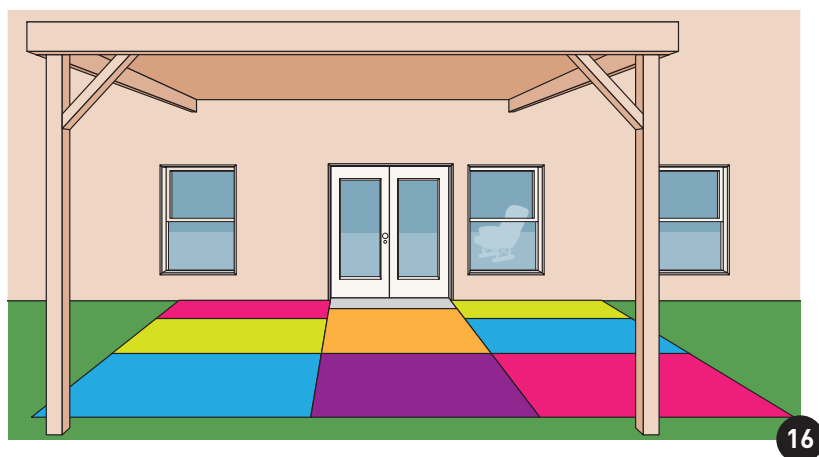
RANGEMENT

Au cours de leur année à la pouponnière, les enfants changent énormément. Il faut varier le matériel pédagogique, les équipements et les jouets. L'espace de rangement doit être prévu en conséquence.

- **Évaluer les besoins** : réserve de couches, accessoires de bricolage, jouets et équipements volumineux (trotteurs, petits sièges, chaises, bacs), etc. Dans une salle-penderie (*walk-in*), préserver un espace de circulation d'au moins 75 cm (30 po) devant les tablettes.
- **Prévoir des étagères** pour placer certains jouets à la portée des enfants.

BALCON ET SORTIE DANS LA COUR

- **Prévoir une porte pour sortir dehors** directement de la pouponnière ou à proximité du local (16).
- **S'il s'agit d'une porte-fenêtre**, porter attention à l'air froid qui s'infiltré parfois au sol et au seuil difficile à enjamber pour les plus petits. Avec une porte-jardin, il y a moins d'infiltration d'air froid.
- **S'il y a lieu, s'assurer que la porte est suffisamment large** pour laisser passer le « pouponbus », et ce, même avec les pieds des enfants qui dépassent sur les côtés. Porter attention aux dimensions du palier, de la pente et du corridor qui doivent être compatibles avec le format du « pouponbus » et permettre un déplacement facile, sans le soulever pour changer de direction.
- **Prévoir les dimensions du balcon** ou de la terrasse couverte en fonction du nombre d'enfants. Le revêtement ne doit pas être trop rugueux pour les pieds et les genoux des enfants, ni trop chaud en été, ni trop glissant en hiver.



B

AIRES DE JEU POUR LES ENFANTS DE 18 MOIS ET PLUS

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Si les enfants reçus sont âgés de 18 mois et plus, la superficie minimale nette requise est de 2,75 m² par enfant. Cet espace peut être divisé en plusieurs pièces. Dans chacune de ces pièces, au plus 30 enfants à la fois peuvent y être accueillis, sauf pour des activités spéciales. (Art. 31)

[...] Une toilette et un lavabo par groupe de 15 enfants, à l'usage exclusif du centre ou de la garderie pendant les heures de prestation des services de garde, dont au moins une toilette et un lavabo sont situés sur chaque étage où les enfants ont accès lorsque l'installation comporte plus d'un étage. Pour les fins du présent paragraphe, une mezzanine est considérée comme un étage si elle occupe plus de 40 % de la surface du plancher qu'elle surmonte. (Art. 33)

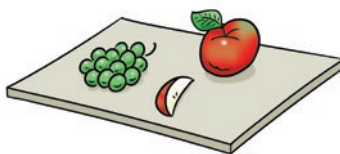
Le prestataire de services de garde doit s'assurer que la literie utilisée par chaque enfant est identifiée, rangée individuellement et qu'elle n'entre pas en contact avec celle des autres. (Art. 103,1)

Le titulaire d'un permis doit disposer, dans les locaux où sont reçus des enfants de moins de 18 mois, d'une table à langer qui leur est réservée, de hauteur appropriée et lavable, installée près d'un lavabo, ainsi que d'un contenant fermé pour déposer les couches souillées. Il en est de même, dans les locaux où sont reçus des enfants de 18 à 35 mois. (Art. 35)



Tout comme pour la pouponnière, il faut d'abord décider de l'organisation générale, soit le mode de fonctionnement (groupes d'âge ou multiâge, groupes simples ou doubles) et la répartition des âges (ex. : 18-47 mois et 4-5 ans). Ces choix orientent la nécessité d'une table à langer dans certains locaux.

Le bruit augmente de façon significative lorsqu'il y a plus de dix enfants dans un local (p. 10). Prévoir des portes de communication entre deux locaux permet le fonctionnement en grand groupe à certains moments plutôt qu'en tout temps. Déterminer où situer les groupes les uns par rapport aux autres, par exemple les plus petits (18 mois et 2 ans) au rez-de-chaussée pour éviter de les faire circuler dans les escaliers.



1. Soins d'hygiène

TABLE À LANGER

Installer une table à langer dans les locaux des 18, 24 et 30 mois et des groupes multi-âge. Il est fréquent que des enfants de 3 ans portent encore des couches. Dans ce cas, il faut prévoir une table à langer mobile sur roulettes et munie d'un marchepied, ou une table qui se range sous le comptoir, afin d'éviter le soulèvement de ces enfants plus lourds. Ranger la table lorsqu'elle n'est plus requise.

Concevoir la table et le marchepied selon les mêmes spécifications qu'à la pouponnière. Toutefois, la table doit être plus longue, au moins 105 cm (42 po), compte tenu de la taille des enfants. Si l'espace le permet et que la table est utilisée toute l'année, installer un marchepied fixe pour éviter les multiples manipulations.

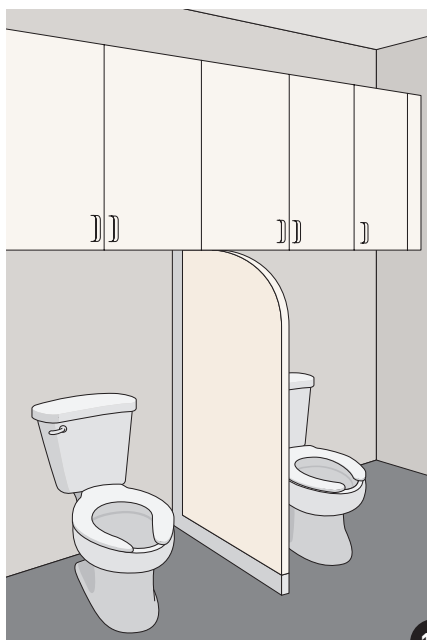
Si le local dispose uniquement d'une table à langer, il faut préparer les aliments (ex. : couper les fruits, portionner les assiettes) ailleurs, par exemple sur un chariot, une tablette escamotable ou une table. Dans un but de prévention des infections, ces activités ne doivent jamais s'effectuer sur une table à langer.

TOILETTE ET LAVABO

Une toilette accessible dans le local facilite l'apprentissage de la propreté. Si des petits pots sont utilisés, prévoir un espace dans la salle de toilettes pour les ranger. Il faut aussi choisir entre des toilettes de petits formats ou standards avec marche. Les petites peuvent paraître plus rassurantes pour les plus jeunes, mais cela signifie un double apprentissage, car ailleurs les toilettes sont standards. De plus, selon plusieurs services de garde, les petites toilettes bouchent plus facilement.

Une toilette par groupe d'enfants est une situation courante dans les bâtiments construits au cours des dernières décennies. Souvent, la pièce regroupe deux toilettes partagées par deux groupes. Certains services de garde ajoutent une cloison entre deux toilettes, principalement chez les quatre et cinq ans pour respecter leur intimité (17).

L'ajout d'un lavabo augmente la superficie du local. Les services de garde choisissent souvent d'installer le lavabo dans l'aire de jeu, à proximité. Un lavabo à hauteur standard (90 cm / 36 po) permet une bonne posture pour l'éducatrice. Prévoir deux marches à côté du lavabo pour l'accès par les enfants. Une marche supérieure de 25-30 cm (10-12 po) est suffisamment large pour qu'un enfant se tourne pour redescendre.

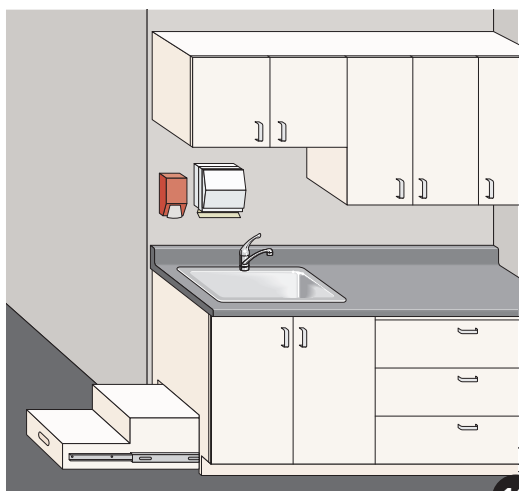


17

S'il est nécessaire d'empêcher les enfants d'y monter sans surveillance, ajouter une porte qui se verrouille devant les marches ou, encore, prévoir un escalier rétractable, équipé de rails latéraux et de roulettes pour le glisser facilement sous le comptoir lorsque non utilisé **(18)**. Installer le lavabo près du bord du comptoir et une robinetterie pivotante pour que les enfants atteignent le jet d'eau sans problème.

Si les enfants sont autonomes, un lavabo à leur hauteur peut être installé à côté du lavabo pour adulte **(19)**. Cette hauteur varie selon l'âge et la taille des enfants. De même, fixer les distributeurs à papier et à savon à leur portée.

La salle de toilettes peut être fermée par une porte coulissante, ce qui prend moins d'espace et élimine les risques de se frapper sur la porte. Installer des armoires au-dessus des toilettes pour avoir une réserve de produits sanitaires sous la main. Le balai peut aussi être accroché dans cette pièce.



2. Repas et collations

Pour la préparation des repas, le bricolage, et bien d'autres tâches de l'éducatrice, installer un comptoir (90 cm de hauteur et au moins 90 cm de longueur / 36 po) muni d'un évier. Sous ce comptoir, prévoir des tiroirs pour le matériel pédagogique et des armoires au-dessus pour du rangement supplémentaire.

Choisir les tables et les chaises en fonction de l'âge des enfants et de l'espace disponible. En espace limité, une table au mur est une bonne option ; un cylindre hydraulique ou un système de contrepoids diminue l'effort pour la manipuler. Fixer le système de verrouillage à 152 cm (60 po) maximum pour éviter à l'éducatrice de s'étirer pour l'atteindre. De petites tables réparties dans le local sont intéressantes avec les groupes des plus grands et utiles lors des ateliers. Des tables avec pattes ajustables permettent d'en modifier la hauteur.

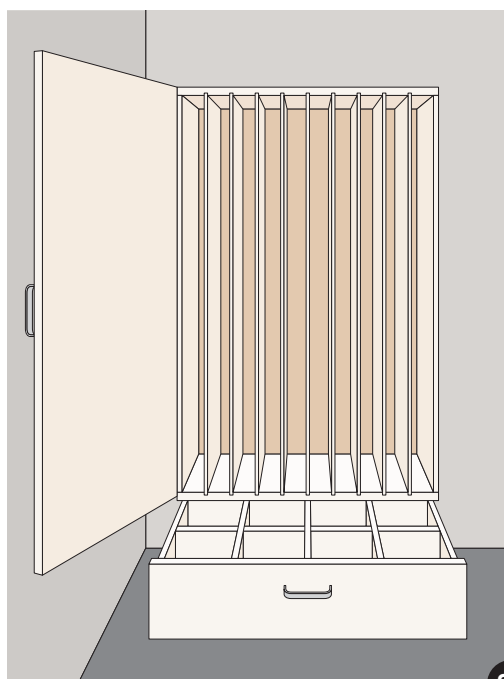
Pour que l'éducatrice se place les jambes devant elle sous la table et s'assoie dans une bonne position, la hauteur de la table doit être d'au moins 56 cm (22 po), sans rebord sous la table. Sinon, prévoir une autre solution pour l'éducatrice (ex. : seconde table plus haute, section plus élevée à une extrémité, desserte, etc.). Un banc ou une chaise à roulettes, de format pour adulte, favorise une bonne posture de travail (ex. : se déplacer autour de la table pour la nettoyer, portionner les assiettes).

La hauteur des chaises des enfants doit leur permettre d'être confortables sans avoir le menton sur la table. Certaines chaises très basses permettent aux enfants d'avoir les pieds au sol. Toutefois, ces chaises entraînent des contraintes pour l'éducatrice. En effet, plusieurs fois par jour, elle aide les enfants assis sur ces chaises très basses et lave ces équipements.

3. Sieste

Il faut planifier des armoires pour ranger les matelas pliants, rigides ou empilables et de dimensions variées. La réglementation prévoit un rangement individualisé de la literie. Cette solution favorise la prévention des infections puisque les draps ne se touchent pas. Un rangement des matelas à la verticale près du sol permet à l'éducatrice de les manipuler dans une bonne posture. Certains séparateurs doivent être amovibles pour faciliter le nettoyage du rangement. Au besoin, prévoir un rangement accessible aux enfants pour les doudous **(20)**.

Évaluer le nombre de cases nécessaires et mesurer les matelas (longueur, largeur et épaisseur) afin de concevoir un module adéquat. Placer le rangement dans l'aire de jeu où se déroule la sieste pour éviter le transport des matelas d'un local à l'autre.



20

4. Rangements

Bien évaluer la quantité et les dimensions de tout le matériel et des bacs de rangement, s'il y a lieu. En plus du rangement sous les comptoirs et au-dessus, il faut aussi des étagères pour que des jouets soient à la portée des enfants. Déterminer les dimensions en fonction du format des bacs.

L'espace des armoires fermées (ex. : range-matelas) et des comptoirs avec évier est déduit de la superficie du local, ce qui a un effet sur le calcul des places accordées. Par contre, les étagères ouvertes pour le matériel accessible aux enfants ne sont pas déduites pour calculer la superficie nette du local.

C

SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Cet espace est considéré comme une aire de jeu puisqu'il est destiné aux activités des enfants. Il doit répondre aux mêmes exigences réglementaires (éclairage, fenestration, hauteur plancher/plafond, etc.). Déterminer les activités prévues dans ce local, le nombre de personnes présentes en même temps ainsi que les équipements requis (ex. : chaises et tables pliantes). Si ce local sert aussi pour l'ouverture et la fermeture du service de garde ou les activités de motricité, il faut ranger le matériel éducatif, les jouets et les différents équipements. Prévoir des espaces de rangement appropriés.

Il est pratique d'installer un comptoir libre d'au moins 90 cm (36 po) de longueur avec un évier à hauteur d'adulte et deux marches pour un accès par les enfants. Évaluer l'installation de deux tables au mur d'un format correspondant au nombre d'utilisateurs et les espaces de circulation nécessaires autour. Si le local est réservé uniquement aux activités motrices et spéciales, des tables au mur ne sont probablement pas utiles.

Des services de garde apprécient qu'une porte donne accès à l'extérieur, entre autres lors d'activités avec les familles. Prévoir également une salle de toilettes dans le local ou à proximité pour les enfants et les adultes.



5


Aires de service

Parmi les aires de service, il y a la cuisine, les bureaux, la buanderie, etc. Peu importe le local, préciser les activités qui s'y déroulent, le nombre de personnes qui y travaillent, les équipements et le matériel requis, etc.

A

CUISINE

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE



Le titulaire d'un permis doit disposer d'une cuisine si les repas sont préparés par le personnel sinon une cuisinette : celles-ci doivent être fermées ou isolées au moyen d'une porte, d'une demi-porte ou d'un demi-mur empêchant les enfants d'y avoir accès librement. [...] Un espace de rangement fermé et indépendant est requis pour la nourriture. (Art. 33)

Le titulaire d'un permis doit équiper ses locaux : d'un réfrigérateur, d'une cuisinière ou d'un réchaud et d'un évier installés dans la cuisine ou la cuisinette. (Art. 34)

Planifier une cuisine fonctionnelle est un travail exigeant et complexe qui demande beaucoup de réflexion, et ce, sans compter un investissement financier important. Il faut anticiper le mode de fonctionnement, les besoins en équipements et prendre plusieurs décisions qui déterminent la superficie de la cuisine et son aménagement.

Rappelons simplement que le transport de contenants lourds, le travail avec les bras en élévation à cause de la hauteur des comptoirs et des équipements, les mouvements répétitifs et les postures penchées sont les principales causes de lésions professionnelles à la cuisine. Un bon choix d'équipements et un aménagement adapté aux tâches des responsables de l'alimentation contribuent à diminuer ces risques^{12, 13}.

1. Repas et ressources

Le premier élément à clarifier est le nombre de repas à préparer quotidiennement et le nombre de personnes qui y travaillent. Par exemple, une cuisine traiteur, qui prépare les repas pour plus d'une installation, nécessite des équipements très performants et souvent plus d'une personne y travaille.

2. Localisation

Installer la cuisine au rez-de-chaussée près d'une entrée facilite les livraisons et évite la circulation avec un diable près des aires de jeu. Dans certains endroits, la porte d'accès à la cuisine se situe dans le vestibule de l'entrée principale. D'autres disposent d'un accès direct dans la cuisine (idéal pour une cuisine traiteur, pour le transport et la livraison des contenants). Par contre, cela oblige à nettoyer les planchers plus souvent.

S'il s'agit d'un bâtiment de plus d'un étage, une cuisinette peut être prévue à l'étage pour ranger et laver la vaisselle. Un lave-vaisselle peut aussi servir à la désinfection des jouets. Ainsi, seule la nourriture est transportée dans les escaliers.

L'installation d'un monte-charge est utile pour le transport des équipements, des chariots et de la nourriture. Un ascenseur est préférable si des personnes ayant un handicap physique viennent au service de garde. L'installation d'une salle multifonctionnelle pouvant servir de salle à manger a été abordée précédemment (p. 34).

3. Équipements

Les distributeurs d'équipements commerciaux présentent leurs produits sur leur site Internet et des fiches techniques (dimensions, exigences électriques, etc.) à télécharger. Ce sont des informations essentielles. Il faut aussi préciser le nombre et l'emplacement des prises électriques.

À moins de construire un très petit service de garde, la majorité des cuisines achète des modèles commerciaux pour le lave-vaisselle et le réfrigérateur, plus performants et plus durables. La garantie et le service après-vente sont aussi des critères à considérer.

RÉFRIGÉRATEUR

Les modèles commerciaux sont offerts en plusieurs grandeurs, avec des tablettes qui facilitent le rangement de gros contenants. Ces équipements assurent une plus grande stabilité de température que les modèles résidentiels. Par contre, les compresseurs dégagent de la chaleur et sont plus bruyants. Évaluer la possibilité de placer le compresseur dans une autre pièce (sous-sol, grenier ou autre). Considérer la facilité de nettoyage dans le choix du revêtement. Des modèles sur roulettes sont plus faciles à déplacer pour le nettoyage derrière.

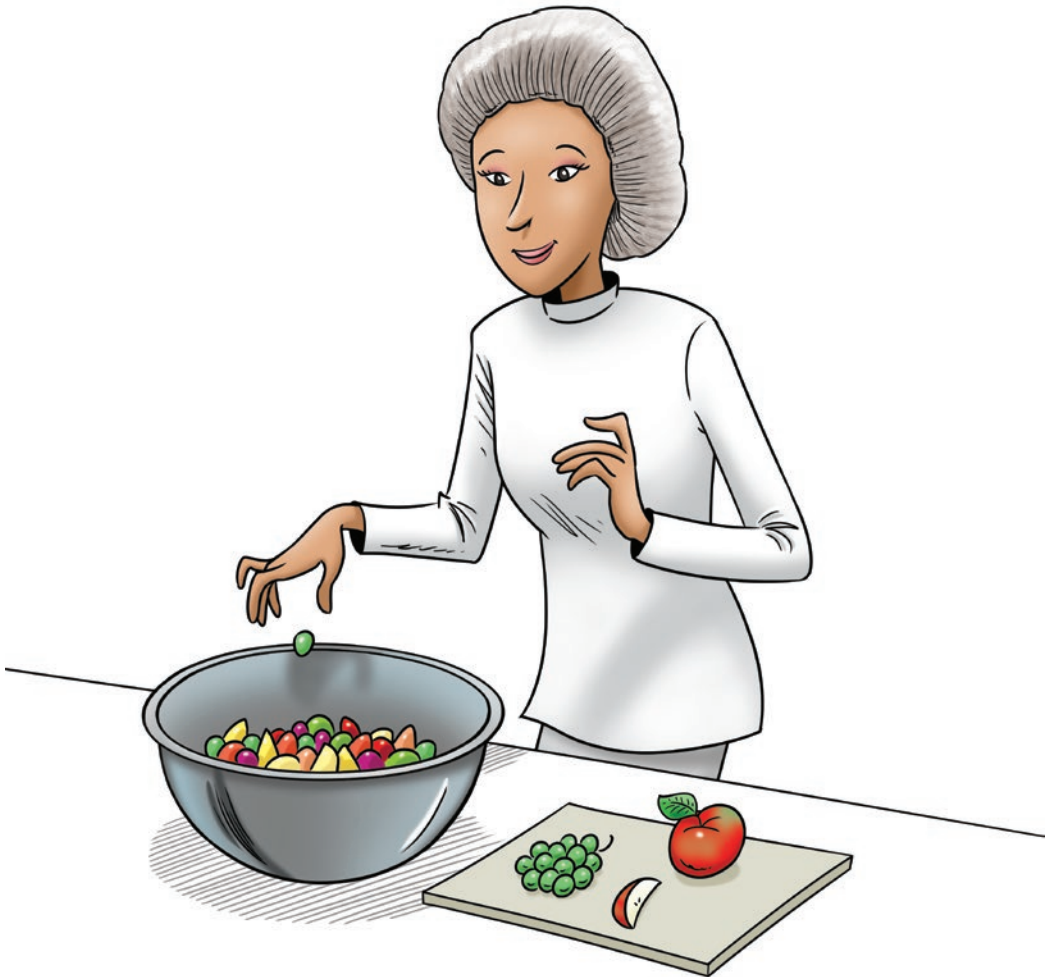
CONGÉLATEUR

Choisir un modèle vertical plus facile à nettoyer. L'accès et la rotation des denrées s'effectuent dans une meilleure posture pour la travailleuse. Déterminer le format en fonction du type de menu et des délais de livraison. Un modèle sans givre élimine la corvée du dégivrage. Éviter de placer le congélateur au sous-sol ou loin de la cuisine ce qui oblige le personnel à transporter les aliments. Prévoir son emplacement dans la cuisine dès la conception des plans.

LAVE-VAISSELLE

Un modèle commercial offre de nombreux avantages, comme une durée du cycle de lavage d'environ cinq minutes et la possibilité de laver les gros contenants (moins de lavage à la main).

Surélever le lave-vaisselle commercial afin que le dessus de la porte ouverte se situe à environ 76-81 cm (30-32 po) du sol permettant à la travailleuse de garder le dos droit pour le remplir et le vider. Installer l'appareil sur un support de métal, car l'eau et l'humidité détériorent les armoires en mélamine ou en stratifié.



APPAREILS DE CUISSON

Ce choix est complexe à cause de la variété des équipements et des coûts. Le nombre de repas à préparer et la productivité sont des critères importants, de même que la réglementation concernant l'obligation d'une hotte commerciale.

L'article 6.2.2.6 du *Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment*¹⁴ exige que la conception, la construction et la mise en place des installations de ventilation soient conformes à la norme NFPA-96 lorsque l'équipement de cuisson est de type commercial ou lorsqu'un équipement de cuisson de type résidentiel répertorié selon la norme de fabrication qui lui est applicable dessert plus de neuf personnes.

La Régie du bâtiment du Québec accepte que l'installation de ventilation ne soit pas conforme à la norme NFPA-96 aux conditions suivantes¹⁵.

- **La cuisinière** de type résidentiel est électrique.
- **La hotte** de type résidentiel comporte un conduit d'évacuation donnant sur l'extérieur.
- **Le conduit d'évacuation** est en matériau incombustible.
- **Au menu**, aucun aliment n'est frit dans l'huile et peu de vapeur grasse se dégage des aliments qui y sont cuits.
- **Un extincteur** de type adapté à un feu de cuisson est installé dans la cuisine, à proximité de la cuisinière.
- **Lorsque deux cuisinières** sont installées dans la cuisine, elles doivent être séparées l'une de l'autre d'au moins 30 cm (12 po) par un comptoir ayant un revêtement en matériau incombustible.

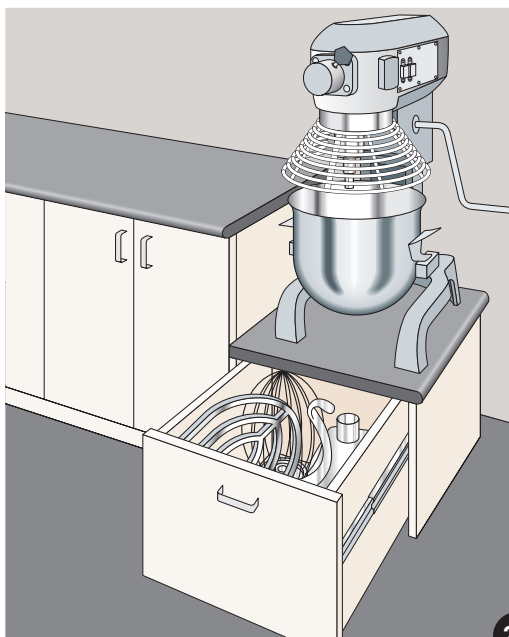
Cela s'applique à toutes les garderies et aux CPE reconnus par ministère de la Famille accueillant entre 10 et 100 enfants, peu importe le nombre d'étages et la superficie du bâtiment dans lequel ils sont situés. Si ces exigences sont respectées, il n'est pas requis d'envoyer une demande de mesure différente à une autorité compétente, cette installation est réputée conforme à la réglementation.

- **Avec une cuisinière commerciale** ou un appareil de cuisson au gaz, vous devez installer une hotte commerciale. Si vous optez pour une cuisinière résidentielle, vous devez respecter les conditions mentionnées ci-dessus pour installer une hotte résidentielle. Malgré tout, certaines villes exigent une hotte commerciale, peu importe le type de cuisinière.
- **Pour choisir une surface de cuisson** qui répond à vos besoins, déterminer le format et le nombre de chaudrons utilisés en même temps. Il peut s'agir d'une plaque ou d'une cuisinière avec four.
- **Si les menus impliquent l'utilisation quotidienne d'un four**, privilégier un four à convection qui élimine la nécessité de rotation des plaques ou des contenants pour assurer une cuisson uniforme.

- **Installer ce four à une hauteur** qui permet d'accéder aux aliments sans se pencher ou travailler avec les bras levés plus haut que les épaules (environ à 75 cm / 30 po de hauteur), mais tenir compte des dimensions du four. La prise sur les contenants doit se situer à une hauteur entre la taille et les épaules de la travailleuse. Les modèles commerciaux ont une porte à ouverture sur le côté facilitant l'accès aux aliments. Un modèle demi-grandeur peut cuire les plats de dix groupes à la fois.
- **S'il y a lieu, installer un cuiseur-vapeur** sur un comptoir. Cet appareil préserve la couleur des aliments, la texture et les qualités nutritives. De plus, il élimine le transport de chaudrons lourds.
- **Prévoir l'alimentation en eau** pour la cuisson à la vapeur. Un four combiné assure la cuisson à la vapeur et la cuisson sèche. Il s'agit de la combinaison d'un four et d'un cuiseur-vapeur dans un même équipement.

PETITS ÉQUIPEMENTS

- **Un mélangeur 20 pintes** est indiqué pour les installations qui préparent plus de 70 repas. C'est un équipement performant qui élimine les mouvements répétitifs des mélangeurs manuels. L'installer sur une base de façon à ce que les poignées soient à environ 76 cm (30 po) du sol pour une prise à la bonne hauteur. Prévoir le dégagement nécessaire pour actionner la manivelle ou les boutons de commande et une prise électrique à proximité. Munir la base d'un tiroir pour ranger les accessoires du mélangeur **(21)**.
- **Un robot culinaire** contribue aussi à diminuer les mouvements répétitifs. Un modèle commercial est plus durable et offre un bol d'un bon format. L'installer sur un comptoir bas (p. 42).



- **Un four à micro-ondes** de petit format suffit puisqu'il sert principalement à réchauffer des aliments ou à décongeler des plats pour les enfants allergiques. L'installer sous une section d'armoire (au-dessus d'un comptoir) ou sur un comptoir de 91 cm (36 po) de hauteur.
- **Un ouvre-boîte commercial** élimine beaucoup de mouvements répétitifs. L'installer sur un comptoir bas afin de diminuer les efforts pour percer le couvercle. Prévoir l'espace pour actionner la manivelle.

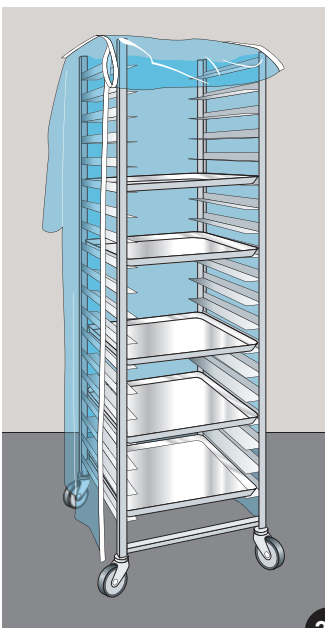
CHARIOT DE DISTRIBUTION ET CHARIOT DE MONTAGE (ÉCHELLE)

Déterminer le nombre de chariots requis pour distribuer les repas dans les aires de jeu. Un chariot de montage, ou échelle, occupe peu d'espace au sol et permet de libérer les comptoirs **(22)**, par exemple pour placer les tôles à biscuits à la sortie du four, faire mûrir les fruits ou garder tout aliment chaud ou froid en attendant le service. Prévoir l'espace requis pour ranger les chariots. Tenir compte des besoins de rangement des contenants de transport dans le cas d'une cuisine traiteur.

4. Zone de préparation et zone de lavage

Diviser la cuisine en deux zones, préparation (zone propre) et lavage de vaisselle (zone souillée), indique le besoin de deux éviers, ce qui augmente la superficie requise.

- **Dans la zone de préparation**, placer les équipements de cuisson (cuisinière, four, cuiseur-vapeur, four combiné, etc.), le réfrigérateur, le congélateur et un comptoir de préparation. La proximité de la cuisinière et de l'évier diminue les soulèvements et le déplacement des gros chaudrons. Un comptoir en acier inoxydable entre ces deux surfaces permet de glisser facilement les chaudrons **(23)**.

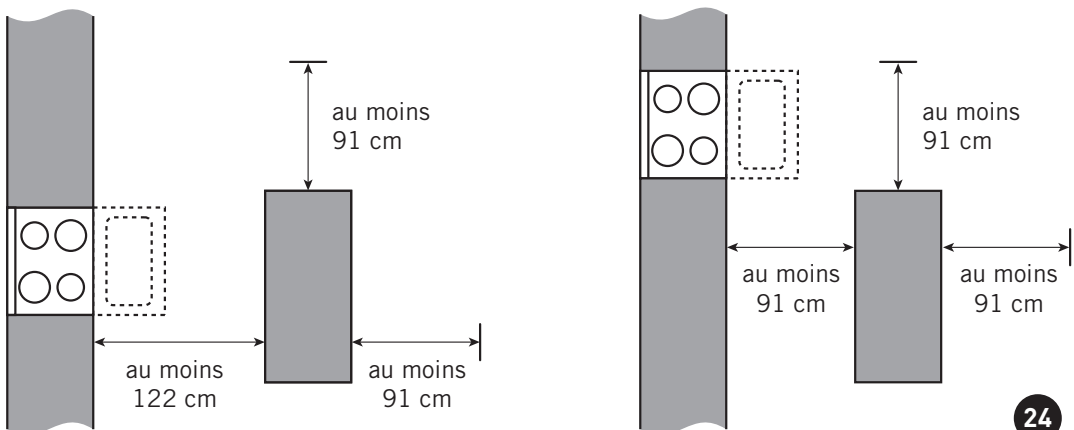


- **Dans la zone de lavage**, installer le lave-vaisselle, un comptoir et le rangement de la vaisselle. Celle-ci peut être remise directement dans les bacs dès la sortie du lave-vaisselle, placée sur des tablettes à une hauteur située entre les hanches et les épaules ou sur un chariot.
- **Déterminer s'il y a un évier** entre les deux zones ou un dans chaque zone et s'il s'agit d'un modèle à une ou deux cuves. Un modèle à deux cuves permet, par exemple, de se laver les mains d'un côté pendant qu'autre chose se passe de l'autre côté (ex. : laver les légumes, égoutter les pâtes). Un évier grand et profond (25 cm / 10 po maximum) facilite le lavage des gros contenants.
- **Une douchette résistante** simplifie le récurage des chaudrons et le rinçage de la vaisselle. Elle permet aussi de remplir les chaudrons en les laissant sur le comptoir. S'il s'agit d'une douchette commerciale, équiper aussi l'évier d'un robinet pour utiliser l'eau sans passer par la douchette.
- **Installer les distributeurs à savon** et à papier près de chaque évier.

5. Comptoirs

ÎLOT CENTRAL

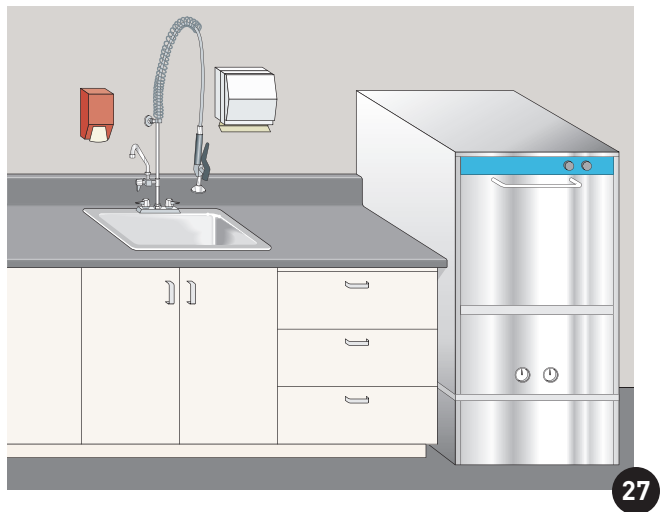
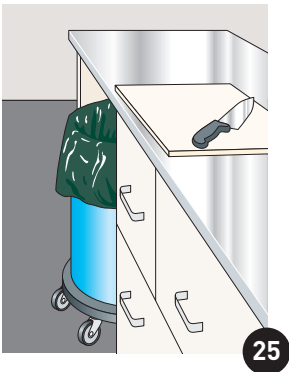
- **Préserver un espace minimal de circulation** de 91 cm (36 po) autour de l'îlot. Si la cuisinière est installée vis-à-vis l'îlot, augmenter cet espace à 1,22 m (48 po) afin de se placer correctement pour déposer et sortir les aliments du four **(24)**.
- **Si l'îlot est le comptoir principal de travail**, prévoir une longueur d'au moins 1,5 m (60 po).
- **Prévoir l'installation d'une prise électrique.**
- **Assurer un meilleur accès au matériel** avec des tiroirs sous le comptoir.



- Si un espace libre est prévu pour ranger la poubelle sous le comptoir, ajuster la longueur en conséquence (25). Une poubelle rectangulaire prend moins d'espace qu'une ronde.

COMPTOIRS

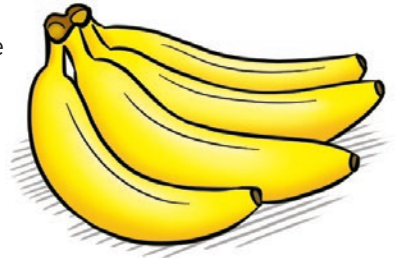
- Déterminer les surfaces requises selon la quantité de repas et le nombre de personnes qui travaillent à la cuisine.
- S'il n'y a pas d'îlot, prévoir un comptoir dans la zone de préparation. Un comptoir de 1,5 m (5 pi) en continu vaut mieux que deux ou trois petites sections.
- Opter pour des comptoirs standards à 91 cm (36 po) de hauteur.
- Prévoir aussi une surface plus basse à environ 76-71 cm (30-32 po) de hauteur pour portionner ou mélanger des aliments sans maintenir les bras écartés de côté, posture à l'origine de douleurs aux épaules et au cou (26). Si l'espace dessous est libre, la travailleuse peut s'asseoir pour certaines tâches (ex. : préparer la commande).
- Sur cette surface plus basse, placer le robot culinaire et l'ouvre-boîte en laissant le dégagement requis pour tourner la manivelle.
- Installer un comptoir de 46 à 61 cm (18-24 po) entre l'évier et le lave-vaisselle pour empiler la vaisselle sale, et un autre à côté de la cuisinière ou du four pour déposer les plats (27).
- Choisir un revêtement de comptoir facile à nettoyer, tel l'acier inoxydable. Celui-ci est durable et se nettoie facilement. Un comptoir moulé avec dossier sans joint élimine les infiltrations d'eau, et un rebord marin empêche l'écoulement de l'eau sur le sol.



- **Prévoir des murs en céramique** au-dessus des comptoirs pour faciliter le nettoyage. Certains services de garde préfèrent une feuille d'acier inoxydable derrière la cuisinière.
- **Le passe-plat est de moins en moins courant** (transmission du bruit généré par la vaisselle et les équipements), à moins d'être muni d'un panneau coulissant pour le fermer. Si le comptoir devant est profond, le personnel doit s'étirer pour passer la nourriture et la vaisselle. Il est préférable alors d'utiliser un chariot. Si vous choisissez malgré tout d'installer un passe-plat, le comptoir devant l'ouverture ne doit pas excéder 61 cm (24 po).

6. Garde-manger

- **La fréquence de livraison** influe sur l'espace requis dans le garde-manger. Par exemple, une commande aux deux semaines nécessite moins d'entreposage qu'aux six semaines.
- **Pour un rangement de type salle-penderie** (*walk-in*), préciser les dimensions en préservant un dégagement d'au moins 91 cm (36 po), de préférence 1,22 m (48 po), devant les tablettes. Préférer des tablettes ajustables en hauteur d'une profondeur maximale de 45 cm (18 po). Prévoir le dégagement nécessaire pour l'ouverture si vous utilisez un chariot.
- **Réfléchir à l'aménagement du garde-manger.** Un modèle en « U » est intéressant parce qu'il ne requiert pas beaucoup plus d'espace qu'un modèle en « L », tout en offrant un volume de rangement plus important.



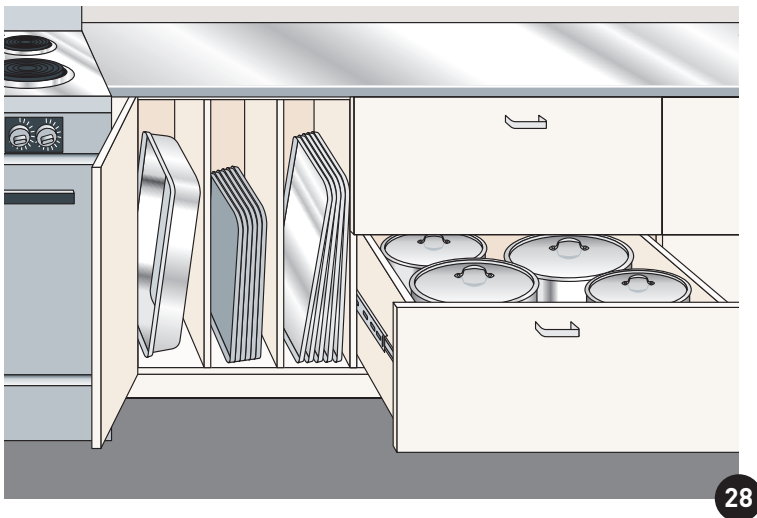
7. Autres rangements et aménagements

AUTRES RANGEMENTS

Inventorier tout ce qui doit être rangé (quantité, format, etc.). Choisir de la quincaillerie solide et de qualité supérieure en tenant compte du poids du matériel.

- **Opter pour des tiroirs et des tablettes coulissantes** sous les comptoirs pour faciliter l'accès aux chaudrons, plats de service, bols, etc.
- **Pour les denrées sèches** (ex. : sucre, farine), choisir des contenants qui ferment hermétiquement et les placer sur une tablette coulissante (ou dans un tiroir profond). Il suffit alors de tirer la tablette et d'ouvrir le couvercle sans manipuler les contenants. Éviter les huches de grand format.
- **Ranger les tôles de cuisson** (biscuits, muffins) et les planches à découper à la verticale (28).

- **Pour le rangement dans les coins**, prévoir des tablettes et deux portes (46 cm / 18 po de largeur) réunies par une penture solide, ce qui offre une grande ouverture pour accéder aux produits. D'autres systèmes (ex. : tourniquet) sont offerts, mais semblent peu appropriés pour une grande utilisation.
- **Limiter les rangements** au-dessus des comptoirs compte tenu des hauteurs d'accès.
- **Prévoir des tiroirs d'au moins 46 cm** (18 po) de largeur intérieure, pour les petits et les gros ustensiles, avec des séparateurs pour un repérage facile.
- **Penser aux autres accessoires à ranger** : livres de recettes et catalogues, balai, escabeau, bacs de récupération, de même que vêtements du personnel.



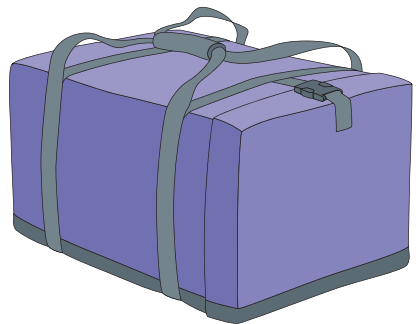
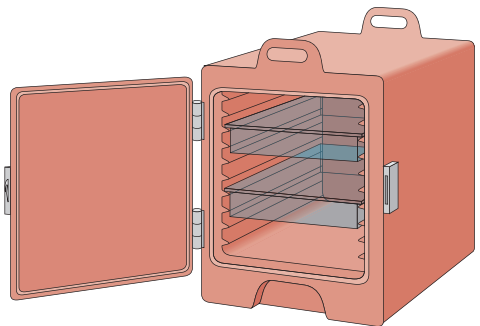
28

AUTRES ÉLÉMENTS

- **Porte** : préciser le type de porte pour l'accès à la cuisine, tout en permettant à la responsable en alimentation d'avoir un contact avec les enfants, le personnel et même les parents. Une porte à deux vantaux vitrés (porte hollandaise) est intéressante. La tablette sur la section inférieure sert à déposer du matériel et évite que des personnes circulent dans la cuisine.
- **Fenêtre** : assurer un éclairage naturel et la circulation d'air dans la cuisine. La climatisation offre un meilleur confort, car les équipements dégagent beaucoup de chaleur et d'humidité.
- **Espace bureau** : prévoir un endroit pour préparer les commandes et les menus et communiquer avec les fournisseurs. Une surface ou une tablette de 76 cm (30 po) de hauteur et d'au moins 76-91 cm (30-36 po) de largeur est requise. Laisser l'espace libre dessous pour les jambes de la travailleuse. Prévoir les prises pour brancher un ordinateur, un téléphone et l'accès à Internet (29).

CUISINE TRAITEUR

- **Si vous faites appel à un traiteur** ou si la nourriture est préparée dans une autre installation, une cuisinette doit tout de même être aménagée.
- **Selon le type de contenants utilisés** (*Cambro* ou sac isotherme) pour transporter la nourriture (30), prévoir un comptoir pour les déposer. Déterminer la hauteur de ce comptoir pour que la travailleuse conserve une bonne posture (dos droit et bras plus bas que les épaules) lorsqu'elle vide le contenant. Cette hauteur varie selon les dimensions du contenant et son ouverture (par l'avant ou sur le dessus).
- **Si la travailleuse doit portionner des plats** pour les groupes d'enfants, prévoir un comptoir ou un chariot pour réaliser cette tâche dans une bonne posture.
- **Si la vaisselle est lavée à l'installation**, installer un lave-vaisselle à proximité de l'évier. S'il s'agit d'un modèle commercial, le surélever de façon que le dessus de la porte ouverte se situe à environ 81 cm (32 po) du sol.
- **Prévoir un chariot pour la livraison** des repas dans les aires de jeu.



B

VESTIAIRES

Le vestiaire est un lieu très fréquenté. Les parents y circulent matin et soir, les enfants et le personnel à plusieurs reprises dans la journée. Il doit être facile d'entretien.

Les casiers doivent être d'un matériau résistant à l'eau et à l'humidité ainsi qu'à un achalandage intense. Le vestiaire doit être assez grand pour les vêtements d'hiver de tout le monde et offrir un rangement fonctionnel pour les chaussures et les bottes, sans que tout soit pêle-mêle. Il doit être bien ventilé pour éliminer l'humidité et favoriser le séchage des vêtements. Certains services de garde optent pour un plancher chauffant : les tapis et les vêtements sèchent plus rapidement. Prévoir le vestiaire des éducatrices près de celui des enfants pour éviter de laisser un groupe sans surveillance.

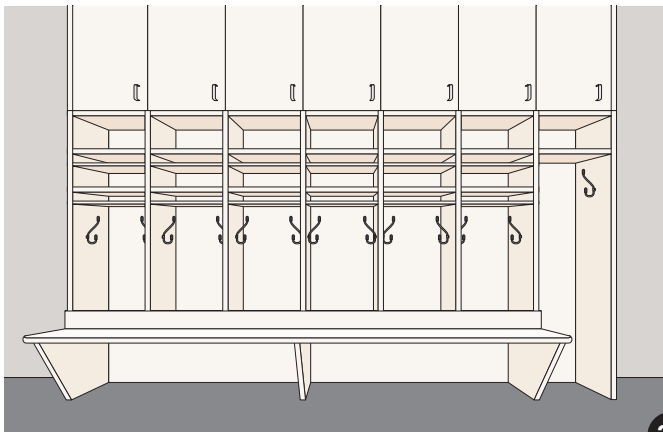
1. Vestiaire pour les enfants de plus de 18 mois (31)

EMPLACEMENT

Différents choix sont possibles quant à l'emplacement du vestiaire, chacun comporte des avantages et des inconvénients.

Vestiaire central

- **Localisation près de l'entrée** principale et de la sortie dans la cour.
- **Lieu bruyant et très achalandé** lorsque plusieurs groupes s'y retrouvent en même temps. Disposer les casiers afin de diviser les groupes.
- **Élimine la circulation à l'intérieur** avec des bottes, ce qui diminue le nettoyage.



31

Vestiaire dans le corridor près des aires de jeu

- **Augmente la circulation** et la saleté dans les corridors si des mesures ne sont pas prises pour enlever les bottes dès l'entrée.
- **Les corridors doivent être plus larges** pour offrir un dégagement suffisant devant les cases pour l'habillage des enfants et la circulation.
- **Intéressant pour un bâtiment d'un seul étage**, mais peu pratique au deuxième ou au troisième étage, car les enfants circulent dans les escaliers.

Vestiaire communicant

- **Des casiers qui ouvrent dans le corridor** et dans l'aire de jeu, comme à la pouponnière (p. 28), facilitent le travail de l'éducatrice. Utile pour les groupes de 18 mois, car l'espace dans l'aire de jeu facilite l'aide et la supervision de l'habillage.
- **Limite les possibilités d'aménagement du local** à cause du mur réservé aux casiers. Par contre, l'habillage est plus calme que dans un vestiaire central.

CASIERS OU CROCHETS

- **Déterminer le modèle de casiers** : plus il y a de cloisons pleines, plus les coûts sont élevés et plus le séchage des vêtements est lent.
- **Évaluer le nombre de casiers** en fonction des enfants à temps plein et à temps partiel.
- **Pour un casier individuel**, prévoir une largeur d'au moins 30 cm (12 po), pour un casier double, au moins 50 cm (20 po). Placer les crochets sur les cloisons latérales afin de laisser plus d'espace entre les vêtements de chaque enfant. La profondeur du casier est habituellement de 30 cm (12 po). Choisir des crochets qui offrent deux lieux d'accrochage et qui maintiennent bien les vêtements en place.
- **S'il s'agit de crochets au mur** plutôt que des casiers, les espacer d'environ 38 cm (15 po) afin que les vêtements ne se touchent pas et sèchent.
- **Prévoir une petite case au-dessus** pour les accessoires (mitaines, chapeaux, etc.) et, au besoin, une tablette pour les messages aux parents.
- **Déterminer où sont rangés les vêtements de rechange** (sac à dos sur le crochet, case au-dessus, dans l'aire de jeu, etc.).



BANC ET ESPACE DEVANT LES CASIERS

- **Si un banc est prévu devant les casiers**, laisser un espace libre derrière le banc pour faciliter le séchage des vêtements et permettre de fixer les crochets à une hauteur accessible pour les enfants, soit à 1,22 m maximum (48 po). Les enfants peuvent monter sur le banc pour atteindre leurs effets dans la petite case.

- **Si l'éducatrice utilise ce banc**, prévoir 35 cm (14 po) de profondeur et de hauteur pour s'asseoir confortablement afin d'aider les enfants.
- **Laisser un dégagement d'au moins 33 cm** (13 po) sous le banc, ce qui suffit pour ranger les bottes peu importe l'âge des enfants.
- **Évaluer la facilité de nettoyage du sol** sous le banc et du système de fixation.
- **Éviter de prolonger le banc** à l'intérieur des casiers, car les vêtements risquent de traîner dessus et de moins bien sécher.
- **Laisser un espace de dégagement d'au moins 1,22 m** (48 po) devant les casiers pour que les enfants s'habillent et, même, s'assoient au sol, si nécessaire.

2. Vestiaire pour les autres membres du personnel et les visiteurs

Prévoir un vestiaire pour le personnel de bureau, de la cuisine et de l'entretien ainsi que pour les visiteurs. Ce vestiaire se situe habituellement près de l'entrée et des bureaux.

3. Rangement au-dessus des casiers

Comme l'espace de rangement manque toujours, voir la possibilité d'installer des armoires au-dessus des casiers (archives, papeterie, décorations saisonnières, etc.). Ce type de rangement ne prend pas de superficie au sol, mais offre un espace supplémentaire intéressant, même s'il faut utiliser un escabeau pour y accéder.

C

INSTALLATIONS SANITAIRES

L'information concernant l'aménagement des toilettes dans les aires de jeu est donnée dans la section relative aux soins d'hygiène (p. 31). Bien que cela ne soit pas prévu dans la réglementation du ministère de la Famille, la majorité des services de garde prévoit une salle de toilettes réservée au personnel et qui peut aussi être celle destinée aux personnes ayant un handicap.

Installer des toilettes près de la sortie vers la cour s'avère très pratique. Si elles sont situées dans le vestibule de sortie, les enfants n'ont pas revenir à l'intérieur pour y avoir accès. Cette salle est équipée d'un lavabo.

D

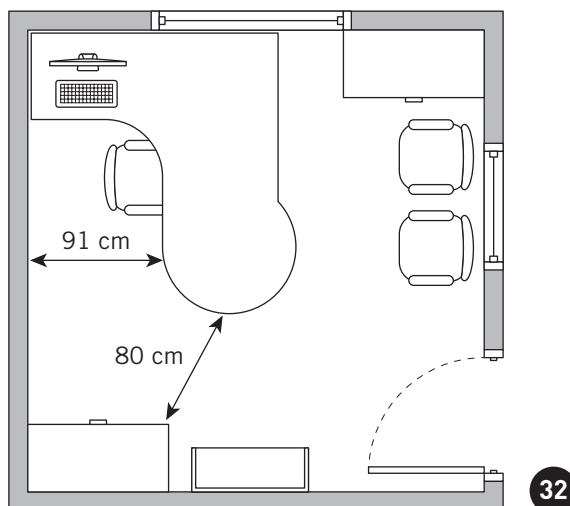
BUREAUX ET LOCAL DU PERSONNEL

1. Bureaux

Les besoins varient en fonction du nombre de ressources et des services offerts. Par exemple, si vous accueillez des enfants ayant des besoins particuliers et qu'une éducatrice spécialisée ou une orthophoniste effectuent des rencontres individuelles avec les enfants, vous souhaitez probablement un bureau supplémentaire, loin du bruit.

Le bureau sert pour certaines discussions, parfois confidentielles, avec les employés, les fournisseurs, les parents, etc., pour la rédaction de rapports et pour bien d'autres activités (32). Un bureau double est peu fonctionnel pour ce type de tâches.

- **S'il n'y a qu'une seule gestionnaire**, localiser le bureau près de l'entrée pour contrôler les accès.
- **Prévoir une table et des chaises confortables** pour réunir quelques personnes.
- **Identifier les équipements et leurs dimensions** : mobilier (bureaux, chaises), poste informatique, classeurs, photocopieur, imprimante, téléphone, bibliothèques, etc.
- **Déterminer si ces équipements** sont partagés ou réservés à une personne.
- **Éclairage** : pour le travail de bureau, on recommande un éclairage général de 300 lux provenant des luminaires au plafond et de 500 lux fournis par une lampe d'appoint placée dans la zone de lecture^{16, 17}. Disposer le mobilier et l'ordinateur perpendiculairement aux fenêtres et aux fluorescents permet d'éviter l'éblouissement, les reflets sur les surfaces de travail et les zones d'ombre.

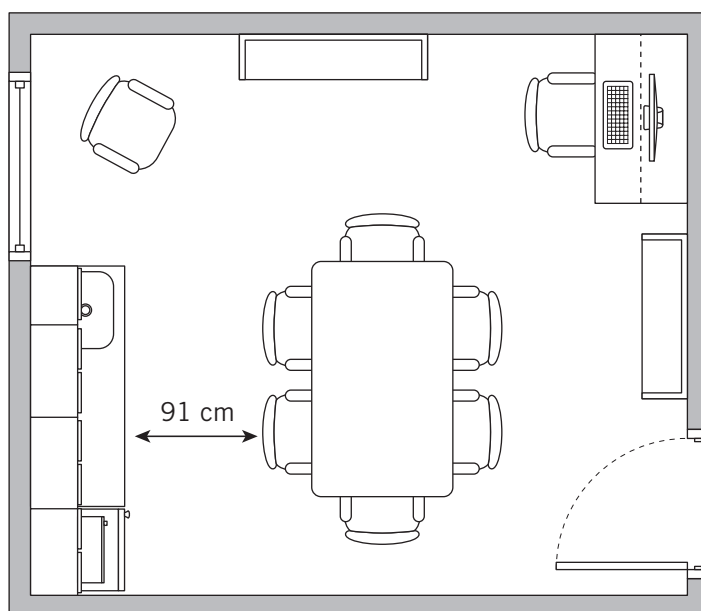


- **Photocopieur** : bruyant et source de dérangement, bien planifier son installation. Le placer dans un local de rangement pour la papeterie par exemple, où il est accessible à tout le personnel.
- **Archives** : comme il faut les conserver plusieurs années, évaluer la quantité de boîtes, leurs dimensions et l'endroit de rangement.

2. Local du personnel

Lieu de pauses pour les éducatrices, salle à manger pour le personnel de bureau, local pour la préparation pédagogique, plusieurs vocations sont possibles. Examiner les activités qui se déroulent dans ce local, le nombre de personnes présentes à la fois, le mobilier et les équipements nécessaires ainsi que leurs dimensions **(33)**. Choisir un emplacement qui favorise le repos et la concentration du personnel.

- **Si on y mange, prévoir le matériel nécessaire** : table et chaises, comptoir standard (90 cm / 36 po) avec évier, four à micro-ondes, cafetière, petit réfrigérateur, armoire au-dessus du comptoir pour la vaisselle, etc.
- **Prévoir des sièges confortables** pour le personnel en pause, un téléphone et du rangement pour les livres, la documentation de référence, etc.
- **S'il y a lieu, installer une prise Internet** et une prise électrique pour un ordinateur pour la recherche et la préparation pédagogique et prévoir un éclairage comme pour les bureaux.
- **Si les réunions du conseil d'administration** se tiennent dans ce local, prévoir le mobilier en conséquence (table et chaises).
- **Préserver les espaces de circulation** requis autour du mobilier.



33

E

AUTRES

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE



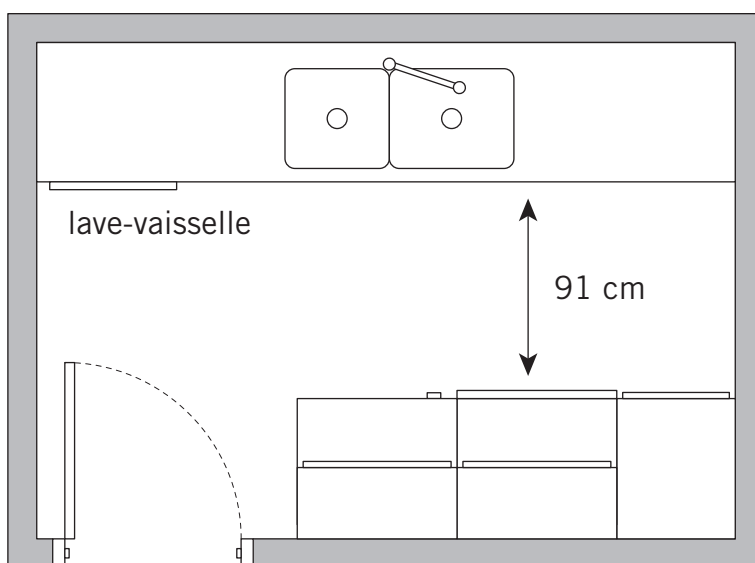
Le prestataire de services de garde doit s'assurer que les produits toxiques et les produits d'entretien sont étiquetés clairement et entreposés, dans un espace de rangement réservé à cette fin hors de la portée des enfants. Le titulaire d'un permis doit tenir cet espace de rangement sous clé. (Art. 121,9)

1. Buanderie

Déterminer les tâches et les équipements afin de planifier un aménagement fonctionnel. Prévoir une fenêtre ou assurer une ventilation efficace du local si des produits chimiques y sont utilisés.

LAVAGE DU LINGE

Ce local comporte une laveuse, une sécheuse et le rangement pour les produits de lavage et les surplus de lingerie (34). Les dimensions varient selon qu'il s'agit d'équipements résidentiels ou commerciaux. Les rangements au-dessus sont difficiles d'accès à cause de la profondeur des appareils. Il faut laisser un escabeau disponible dans le local.



34

- **Plier le linge sur le dessus des appareils** ou installer un comptoir au-dessus dans le cas d'appareils à chargement frontal.
- **Si l'espace est limité**, opter pour des modèles superposés (capacité moindre).
- **Prévoir un évier pour le lavage des mains** ou le trempage. S'il sert aussi pour la désinfection des jouets, choisir un évier grand et profond (25 cm / 10 po).
- **Préserver un espace d'au moins 91 cm** (36 po) devant les appareils et 1,07 à 1,22 m (42-48 po) si un chariot est utilisé.

DÉSINFECTION DES JOUETS

Cette tâche s'effectue souvent à la buanderie, mais peut aussi être réalisée plus rapidement au lave-vaisselle, à la cuisine, en dehors des périodes de préparation des repas.

- **Installer un grand évier**, un évier double ou une cuve, de même qu'une douchette pour faciliter le rinçage.
- **Prévoir un comptoir de chaque côté de l'évier** pour déposer les jouets d'un côté et les assécher de l'autre. Des espaces pour les chariots sont utiles.
- **Si un lave-vaisselle ou un lave-jouets est installé**, prévoir l'espace selon les dimensions de l'appareil (incluant l'ouverture de la porte) et les branchements à l'eau et aux produits. Installer le lave-vaisselle commercial à la hauteur d'un comptoir, comme à la cuisine (p. 37). Le modèle résidentiel offre un cycle de lavage d'une heure (cinq minutes pour un modèle commercial) et un espace intérieur réduit.
- **Prévoir le rangement des produits** hors de la portée des enfants.



PRODUITS D'HYGIÈNE

Prévoir des tablettes ou une grande armoire pour ranger papier-mouchoir, papier de toilette, papier à mains, gants, etc. L'achat de ces produits en grande quantité exige un espace de rangement assez important.

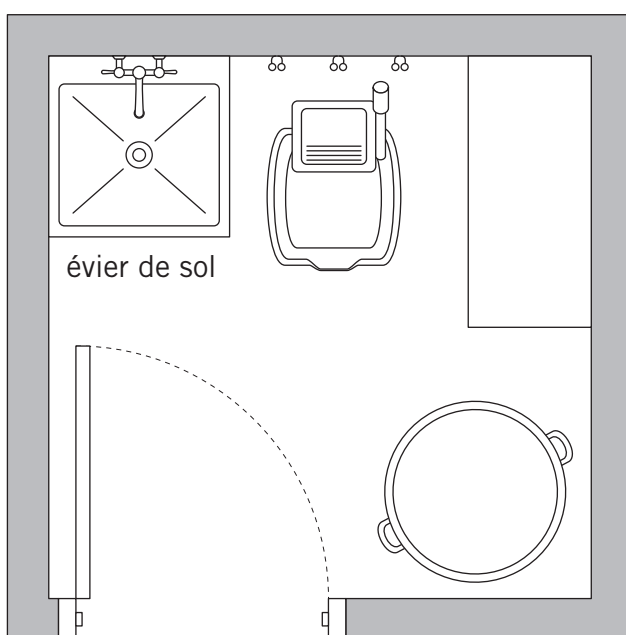
2. Local du concierge

Que l'entretien soit effectué par une firme externe ou par une employée du service de garde, il faut prévoir les produits et le matériel nécessaires à l'entretien des locaux **(35)**. En général, l'entreprise externe apporte ses équipements quotidiennement, alors qu'ils sont entreposés dans le local lorsqu'il s'agit d'une employée du service de garde.

- **Prévoir l'espace pour une poubelle sur roulettes**, un chariot pour le lavage des planchers, le rangement des outils et de l'escabeau, l'aspirateur ou l'aspirateur central, s'il y a lieu.
- **Prévoir un lavabo de sol** avec robinetterie pour emplir et vider le seau pour le lavage des planchers.
- **S'il s'agit d'un bâtiment de plus d'un étage**, sans ascenseur, prévoir un lavabo de sol et un minimum d'entreposage à chaque étage afin d'éviter le transport dans les escaliers.
- **Placer les produits d'entretien** à une hauteur accessible sans que le personnel s'étire à bout de bras.
- **Fixer des crochets au mur** pour suspendre vadrouille et balai.
- **Si la porte du local ouvre vers l'intérieur**, ne pas utiliser cet espace pour ranger des équipements.
- **Verrouiller ce local.**

3. Salle mécanique

Dans ce local, on retrouve habituellement le système de ventilation, la boîte électrique et le système téléphonique. Prévoir une capacité électrique qui tient compte des équipements actuels et futurs de la cuisine. On peut aussi y placer les chauffe-eau et l'aspirateur central. C'est un local bruyant à cause des équipements. Une insonorisation additionnelle des murs peut être requise selon les locaux à proximité.



35

4. Autres rangements

Les besoins sont souvent sous-évalués. En plus des jouets et du matériel pédagogique dans les aires de jeu, des denrées alimentaires à la cuisine, des produits d'entretien et de lavage dans le local du concierge et dans la buanderie, faites l'inventaire de ce qui reste à ranger : décorations de fêtes, réserve de matériel pédagogique (papier, bricolage, colle, peinture, jeux et jouets, etc.), matériel d'entretien (contenants de peinture, moustiquaires, râpeaux, pelles, etc.). Faut-il aussi prévoir de l'espace pour le « pouponbus », les poussettes ou les sièges d'auto que les parents laissent pendant la journée ?

5. Cour extérieure

L'aménagement de la cour ne relève pas du champ d'intervention de l'ASSTSAS. À ce sujet, le ministère de la Famille précise que les services de garde doivent s'assurer que l'aire extérieure de jeu et les équipements satisfont à la norme *Aires et équipements de jeu* de l'Association canadienne de normalisation¹⁸.

- **Prévoir une sortie d'eau à l'extérieur** pour le remplissage des petites piscines.
- **Installer des bancs à hauteur d'adulte** à différents endroits dans la cour. L'éducatrice peut s'asseoir pour consoler un enfant, par exemple.
- **Dresser une liste du matériel d'extérieur** à ranger et prévoir une remise suffisamment grande tout en préservant un espace de circulation. Une rampe d'accès facilite le rangement des équipements sur roulettes (« pouponbus », tricycles, trotteurs, etc.).



6

Examen des plans

Lorsque l'architecte présente ses propositions, vous devez vous assurer qu'ils répondent bien à vos besoins. Pour une nouvelle construction, l'architecte propose d'abord des hypothèses d'implantation du bâtiment sur le terrain : orientation par rapport au soleil, localisation par rapport à la rue, accès, emplacement du stationnement et de la cour, etc.

Il propose ensuite un concept quant à la superficie et à la disposition de chacun des locaux et, finalement, les plans détaillés du mobilier intégré (comptoirs, rangements, vestiaires, tables à langer, etc.).

Les membres du comité de projet ne sont pas nécessairement familiers avec la lecture des plans. Voici quelques informations de base pour mieux comprendre.

ÉCHELLE DE LECTURE

On examine les plans à partir du plus grand (niveau macroscopique), c'est-à-dire en général, au plus petit (niveau microscopique), soit en détail, local par local. L'échelle, habituellement inscrite dans le bas du plan, indique la relation entre les dimensions réelles d'un lieu et sa représentation sur le plan. Par exemple, une échelle 1 : 100 signifie que 1 cm sur le plan équivaut à 100 cm dans la réalité. Si vous utilisez des photocopies, assurez-vous que l'échelle est respectée ; si le plan a été réduit ou agrandi, l'échelle est modifiée et vous ne pouvez plus évaluer les espaces de façon précise.

Demandez à l'architecte de fournir des plans de grandes dimensions pour faciliter votre travail. Il peut aussi vous indiquer les échelles de lecture et les outils utiles pour examiner les plans.

**Quelques
outils
très utiles**

Calculatrice pour traduire en système impérial au besoin

Galon à mesurer (en centimètres et en pouces)

Règle d'architecte triangulaire offrant six différentes échelles : certains éléments sont présentés à une échelle réduite et d'autres à une échelle agrandie

PLANS, ÉLÉVATIONS ET COUPES

- **Plan de sol** : vue du dessus de la disposition des espaces et des locaux par étage. On y repère les murs, les portes et les fenêtres et, éventuellement, le mobilier intégré (comptoirs, rangements, etc.).
- **Élévation** : vue en façade du mobilier intégré. On y voit les dimensions des tiroirs, les hauteurs des tablettes, les caractéristiques d'une table à langer, d'un comptoir, des casiers du vestiaire, etc.
- **Coupe** : vue de côté du mobilier intégré pour juger de la profondeur.

Notez que l'échelle utilisée pour les meubles et les détails d'aménagement est plus grande que pour les vues d'ensemble. Il faut toujours vérifier l'échelle de présentation des éléments. De plus, il est essentiel de prendre le temps d'examiner attentivement le mobilier intégré, car c'est souvent là que l'on constate le plus de contraintes d'utilisation.

EXAMEN DES PLANS

C'est le moment de découvrir en profondeur votre nouveau service de garde. Il s'agit de vérifier si les plans répondent aux besoins que vous avez exprimés dans la commande à l'architecte. Reprenez le document dans lequel vous avez consigné l'ensemble de vos demandes et assurez-vous de les retrouver dans les plans.

Comme plusieurs têtes valent mieux qu'une, faites examiner les plans par les membres du comité. Pour certains éléments plus techniques (ex. : ventilation), n'hésitez pas à consulter des personnes compétentes avec ces installations.

Reprenez le document dans lequel vous avez consigné l'ensemble de vos demandes et assurez-vous de les retrouver dans les plans.

1. Examinez, mesurez, évaluez et, au besoin, commentez

- **Accès et circulation** : accès et entrées dans le service de garde, facilité de circulation à l'intérieur et largeur des corridors pour différentes personnes (un parent avec un bébé, une éducatrice avec son groupe de huit enfants, un livreur de denrées alimentaires avec son chariot, etc.), vestibule d'entrée (possibilité de faire entrer tout un groupe avant d'ouvrir la porte intérieure), etc.
- **Emplacement et superficie** : situation des locaux les uns par rapport aux autres, espace correspondant aux activités et aux équipements prévus dans chacun des locaux et des corridors.

- **Aménagement des locaux** : bon déroulement des activités dans chacun des locaux, dimensions du mobilier intégré, des équipements de la cuisine, des aires de jeu et de service. Si des meubles sont dessinés sur les plans, il est important de vérifier leurs dimensions pour s'assurer qu'elles correspondent à la réalité (ex. : format réel des couchettes par rapport à celles dessinées sur le plan).
- **Autres** : ventilation, climatisation, emplacement des prises électriques, éclairage, insonorisation, prise d'eau extérieure, etc.

2. Commentaires

À la suite de l'examen des plans, écrivez tous vos commentaires afin de faciliter la discussion avec l'architecte. Cela est utile aussi pour assurer le suivi des modifications.



SIMULATION

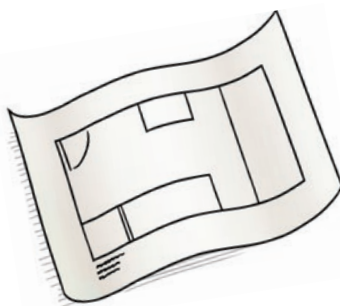
De la même façon qu'un appartement vide a toujours l'air vaste, un plan sans mobilier donne l'impression d'avoir beaucoup d'espace. Dans certains cas, il est utile de procéder à des simulations. Ces simples exercices de bricolage permettent de s'assurer qu'un local est adéquat pour l'utilisation prévue : superficie, forme de la pièce, mobilier, espaces de circulation, etc.

1. Sur papier

- **Dessiner le local et les équipements** en conservant la même échelle.
- **Inventorier tout ce qui doit être installé** dans la pièce et mesurer les dimensions réelles hors-tout (les côtés les plus larges et les plus longs) de tout ce matériel.
- **Dessiner tous les éléments** et les découper.
- **Disposer le tout sur le plan.**
- **Vérifier si vous pouvez placer tous les équipements** en préservant les espaces de circulation.

2. Grandeur réelle

- **Trouver un local suffisamment grand** ou semblable pour y reproduire les éléments à simuler (ex. : salle multifonctionnelle, pouponnière).
- **À l'aide d'un galon à mesurer** et de ruban gommé, tracer au sol les dimensions envisagées.
- **Simuler les activités prévues** dans les conditions les plus critiques. Par exemple, pour évaluer un espace de circulation, utiliser le chariot des repas ou s'installer pour habiller un enfant. Pour le mobilier, recréer les hauteurs de comptoir en plaçant une boîte sur une table.



7

Tout un travail d'équipe !

En effet, construire ou rénover un service de garde, c'est tout un travail d'équipe ! Discussion, réflexion, échange d'information, rigueur et, aussi, compromis sont nécessaires. Bien sûr, il faut rêver. Il faut aussi établir les priorités et s'y tenir. Budget oblige !

Les membres du comité de projet doivent prendre le temps nécessaire pour examiner et commenter tout plan et document qui leur sont soumis. La satisfaction lors de la prise de possession des nouveaux lieux en dépend.

Soyez très à l'aise de poser des questions pour mieux comprendre les propositions. Énoncez clairement votre désaccord lorsqu'elles ne correspondent pas à vos attentes. Suivez attentivement chacune des étapes du projet et partagez ce travail avec vos collègues du comité de projet. Demandez de l'aide pour examiner les plans. Vérifiez attentivement les dimensions et les caractéristiques du mobilier intégré afin d'éviter des déceptions lors de l'utilisation.

Ainsi, vous avez une véritable emprise sur le déroulement de votre projet. C'est un travail exigeant, mais qui apporte une grande fierté.

Bon projet !



8

Références

1. Les statistiques sont disponibles sur notre site internet : <http://asstsas.qc.ca/dossier-thematiques/services-de-garde-3>
2. Ministère de la Famille. (2020). *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Gouvernement du Québec.
3. En ligne : asstsas.qc.ca/avousdejouer
4. L'Espérance, A., Boudreau, F., Gariépy, P. (2005). *Réduction du bruit dans les centres de la petite enfance par la réduction du temps de réverbération : analyse et études de cas*, IRSST.
5. Morissette, L. (2018). « Comprendre le phénomène du bruit en service de garde pour agir et le réduire », Webinaire. ASSTSAS. En ligne : asstsas.qc.ca
6. Québec. (2002). *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*. S-2.1, r.13, Éditeur officiel du Québec.
7. Québec. (2020). *Code de construction du Québec*. RLPQ, chapitre B-1. 1, r. 2, Éditeur officiel du Québec.
8. Ministère de la Famille. (2019). *Guide pour l'aménagement d'une installation où sont fournis des services de garde*. Gouvernement du Québec, p. 52.
9. St-Jean, M., St-Amand, A., Gilbert, N. L. et al. (2012). Indoor Air Quality in Montréal Area Day-Care Centres, Canada. *Environmental Research*, 118, p. 1-7.
10. CSST-AQHSST. (2000). *La qualité de l'air dans les services de garde préscolaire*, DC 200-16062.
11. Documents à consulter pour en savoir plus sur l'amiante.
 - *Code de sécurité pour les travaux de construction*, Section 3.23
 - *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, Section XI.1
 - CNESST. (2013). *Gestion sécuritaire de l'amiante. Guide explicatif sur les nouvelles dispositions réglementaires*.
12. ASSTSAS. (2007). La cuisine. Bâtir pour mieux travailler. *Sans pépins*, 9 (3).
13. ASSTSAS (2013). *Aménager ou rénover sa cuisine pour mieux travailler (Services de garde)*, Webinaire. En ligne : asstsas.qc.ca
14. Régie du bâtiment du Québec. 2009. *Principaux changements au code de construction du Québec. Chapitre 1 – Bâtiment*.
15. Régie du bâtiment du Québec. 2011. Hotte de ventilation de cuisinière dans les garderies. [Page web].
16. CSA Z412-17. *Office ergonomics – An application standard for workplace ergonomics*.
17. ASSTSAS.(2012). *Ergonomie du bureau*. Guide de prévention. En ligne : <http://asstsas.qc.ca/publication/guide-ergonomie-du-bureau-gp67>
18. CSA Z614-14. *Aires et équipements de jeu*.



VOTRE ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE

Consultez l'ASSTSAS ! Nous sommes là pour vous accompagner dans votre projet. Une conseillère de notre équipe peut vous aider à déterminer vos besoins, à planifier la commande à l'architecte et à examiner les plans. Faites-nous parvenir une demande paritaire dès le début de votre projet. Ce service est gratuit. Profitez-en !

asstsas.qc.ca | 1 800 361-4528

